

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE GARCHES
HAUTS-DE-SEINE

Conseillers Municipaux
en exercice : 33

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 28 MARS 2011**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 28 mars 2011 à 21 heures, en Mairie, sous la Présidence de M. Jacques GAUTIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. Jacques GAUTIER, Maire

M. Yves MENEL, Mme Jeanne BECART, Mme Béatrice BODIN, M. Jean-Jacques BOULANGER, M. Bertrand OLIVIERO, Mme Françoise MARTIN, M. Jean-Claude REYDEL, Mme Nathalie BOINET, M. Yves MOREAUX, Maires-Adjoints

M. Jean MAILANTZ, Questeur

Mme Martine GUERIN, Syndic

Mme Bella COUCAL, M. Bernard LUCIANI, Mme Annick DEGARDIN-DELAY, M. Patrick SCHWARTZ, Mme Frédérique MEALET, M. Thierry KOCH-CHEVALIER, Mme Sylvie CHANTEMARGUE, Mme Sylvie BOSSET, M. François TRIGNAN, Mme Sophie RECHSTEINER, M. Gaëtan ROGEAU, Mme Cécile VIGIER, M. Emmanuel MITRY, M. Timothée BELANGER, Mme Aude FOURLON, Mme Françoise GUYOT, M. Philippe MOUSSIER, M. Jean-Marc FILIAS, M. Olivier DELOURME, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Laurence LANOY, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. Yves MENEL

Mme Laurence DERMAGNE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BECART

M. Jean-Marc FILIAS, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. DELOURME

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yves MENEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la candidature de M. MENEL en qualité de secrétaire de séance, qui est acceptée à l'unanimité. M. MENEL ayant procédé à l'appel, le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 9 FEVRIER 2011

Le compte rendu de la séance du 9 février 2011 est adopté à l'unanimité.



2011/16 INSTALLATION DE M. GAËTAN ROGEAU EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL AU POSTE RENDU VACANT PAR LA DEMISSION DE M. JEAN CHRISTOPHE DUVAL

LE MAIRE rapporte que Monsieur Jean Christophe DUVAL, par lettre en date du 4 mars 2011 qui lui est parvenue le 5 mars 2011, a présenté sa démission de Conseiller Municipal qu'il a acceptée le jour même.

Conformément aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales, il dit en avoir rendu compte à Monsieur Le Préfet par lettre en date du 15 mars 2011.

Monsieur Jean Christophe DUVAL est donc, conformément à l'article L.270 du Code Electoral pris en application de l'article 4 de la loi 82-974 du 19 novembre 1982, remplacé par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste "POUR GARCHES".

Monsieur Gaëtan ROGEAU, candidat venant immédiatement après le dernier élu de cette liste, est appelé à siéger au sein de l'Assemblée en tant que Conseiller Municipal en remplacement de Monsieur Jean Christophe DUVAL, démissionnaire.

LE MAIRE explique que Monsieur Jean Christophe DUVAL a connu une évolution dans sa vie professionnelle et ses nouvelles responsabilités ne lui permettaient plus d'assurer sa mission en tant que conseiller municipal. C'est la raison pour laquelle il a adressé sa démission.

LE MAIRE invite M. Gaëtan ROGEAU à rejoindre l'Assemblée et lui souhaite la bienvenue.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- *CONSTATE l'installation de Monsieur Gaëtan ROGEAU en qualité de Conseiller Municipal, en remplacement de Monsieur Jean Christophe DUVAL, Conseiller Municipal de la liste "POUR GARCHES", démissionnaire.*

2011/17 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS DIFFERENTES COMMISSIONS ET ORGANISMES, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN CHRISTOPHE DUVAL, DEMISSIONNAIRE

LE MAIRE rappelle que Monsieur Jean Christophe DUVAL, outre ses fonctions de conseiller municipal, avait été élu au cours de son mandat en qualité de représentant au sein des organismes suivants, en tant que :

- Membre de la Commission de l'Équipement, Urbanisme et Emploi, Développement durable et Environnement
- Membre suppléant de la Commission extra municipale de l'urbanisme et des permis de construire
- Membre titulaire de la Commission extra municipale du développement durable et de l'environnement
- Membre suppléant de la Commission locale d'évaluation des transferts de "Cœur de Seine"
- Membre de l'Office Municipal des Sports

Le siège de Monsieur Jean Christophe DUVAL, devenant vacant au sein de chacun de ces organes, il convient, en conséquence, de pourvoir à son remplacement. LE MAIRE propose la candidature de Monsieur Gaëtan ROGEAU qui est acceptée par l'Assemblée.

LE MAIRE félicite Monsieur Gaëtan ROGEAU et ne doute pas qu'il saura accomplir sa tâche avec sérieux et signale qu'il œuvre déjà pour le service Jeunesse et Sports/Associations sportives.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *PROCEDE* à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission de l'Équipement, Urbanisme et Emploi, Développement durable et Environnement.

A été désigné : M. Gaëtan ROGEAU

La nouvelle composition de la Commission de l'Équipement, Urbanisme et Emploi, Développement durable et Environnement est la suivante :

M. Jacques GAUTIER, Maire, Président.

M.	MENEL Yves
Mme	BODIN Béatrice
M.	BOULANGER Jean-Jacques
M.	BELANGER Timothée
Mme	CHANTEMARGUE Sylvie
M.	SCHWARTZ Patrick
M.	ROGEAU Gaëtan
M.	MOUSSIER Philippe
M.	FILIAS Jean-Marc
M.	DELOURME Olivier

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *PROCEDE* à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission Extra Municipale de l'Urbanisme et des Permis de Construire.

A été désigné : M. Gaëtan ROGEAU

La nouvelle composition de la Commission Extra Municipale de l'Urbanisme et des Permis de Construire est la suivante :

TITULAIRES

- Mme BODIN Béatrice, Présidente
- (Plan d'Occupation des Sols)
- M. BOULANGER Jean-Jacques, Président
(Permis de Construire)
- Mme RECHSTEINER Sophie
- M. BELANGER Timothée
- Mme COUCAL Bella
- Mme BECART Jeanne
- Mme MARTIN Françoise
- M. MOREAUX Yves
- Mme DEGARDIN-DELAY Annick
- M. MOUSSIER Philippe
- M. FILIAS Jean-Marc
- M. DELOURME Olivier

SUPPLEANTS

- M. MENEL Yves
- M. SCHWARTZ Patrick
- M. MAILANTZ Jean
- M. KOCH-CHEVALIER Thierry
- Mme GUERIN Martine
- Mme BOSSET Sylvie
- M. MITRY Emmanuel
- M. TRIGNAN François
- Mme DERMAGNE Laurence
- Mme FOURLON Aude
- Mme LANOY Laurence
- M. ROGEAU Gaëtan

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *PROCEDE* à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de la commission extra municipale du développement durable et de l'environnement.

A été désigné : M. Gaëtan ROGEAU

La nouvelle composition de la commission extra municipale du développement durable et de l'environnement est la suivante :

TITULAIRES

- Mme BODIN Béatrice, Présidente
- M. BOULANGER Jean-Jacques, Président
- Mme LANOY Laurence
- Mme MEALET Frédérique

SUPPLEANTS

- Mme DERMAGNE Laurence
- M. BELANGER Timothée
- M. MENEL Yves
- M. OLIVIERO Bertrand

- Mme BECART Jeanne
- Mme CHANTEMARGUE Sylvie
- M. KOCH-CHEVALIER Thierry
- Mme VIGIER Cécile
- M. ROGEAU Gaëtan
- Mme FOURLON Aude
- M. FILIAS Jean-Marc
- M. DELOURME Olivier
- Mme MARTIN Françoise
- M. REYDEL Jean-Claude
- Mme BOINET Nathalie
- Mme BOSSET Sylvie
- M. MOREAUX Yves
- Mme GUYOT Françoise
- M. MAILANTZ Jean
- Mme GUERIN Martine

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- PROCEDE à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de la communauté d'agglomération "Cœur de Seine",
A été désigné : M. Gaëtan ROGEAU
La nouvelle composition de la Commission locale d'évaluation des transferts de la communauté d'agglomération "Cœur de Seine", est la suivante :

TITULAIRES:

- M. REYDEL Jean-Claude, Maire Adjoint
- M. SCHWARTZ Patrick, Conseiller Municipal

SUPPLEANTS:

- M. TRIGNAN François, Conseiller Municipal,
- M. ROGEAU Gaëtan

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- PROCEDE à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de l'Office Municipal des Sports.
A été désigné : M. Gaëtan ROGEAU
La nouvelle composition de l'Office Municipal des Sports est la suivante :
M. Jacques GAUTIER, MAIRE, Président d'Honneur
Ont été désignés à l'unanimité,

- M. MOREAUX Yves
- M. KOCH-CHEVALIER Thierry
- Mme MEALET Frédérique
- M. BOULANGER Jean-Jacques
- M. MAILANTZ Jean
- Mme RECHSTEINER Sophie
- M. ROGEAU Gaëtan
- Mme FOURLON Aude
- M. FILIAS Jean-Marc

2011/08 BUDGET PRIMITIF 2011 VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES
--

M. REYDEL, Maire Adjoint délégué aux finances, indique que sur le tableau qu'il a remis à chaque élu figure l'évolution pluriannuelle depuis 2002 des dépenses en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Il rapporte ensuite que le projet de Budget Primitif 2011 qui est présenté s'équilibre en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes :

- en SECTION D'INVESTISSEMENT à **4.911.827,80 €** contre 3.869.224,62 € en 2010
- en SECTION DE FONCTIONNEMENT à **25.417.874,00 €** contre 24.308.886,00 € en 2010

En mouvements réels, la section de Fonctionnement du budget primitif fait apparaître une hausse de 2,51%.

Les dépenses de la section d'investissement qui s'élevaient, quant à elles, à 3.869.224,62 € en 2010, s'élèvent à 4.911.827,80 € au budget primitif 2011, **soit une augmentation de 26,95%**.

Ce projet tient compte principalement en :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Les travaux qui seront réalisés au cours de l'année 2011, s'inscrivent dans un programme pluriannuel défini par l'équipe municipale en ce début de mandat. Seront notamment réalisés :

- Travaux de voirie :

La ville poursuivra les travaux de voirie conformément à l'état des lieux réalisé par les services techniques de la ville. Seront concernées notamment l'avenue Henri Bergson et l'avenue Foch. Un gros effort de remise en état des chaussées après les dégradations hivernales sera réalisé par la ville.

- Eclairage public :

La ville poursuivra la modernisation de l'éclairage public et procédera à l'enfouissement des réseaux sur l'avenue Henri Bergson et rue de la Porte Jaune, ainsi qu'au remplacement des transformateurs au pyralène.

- Sports :

La ville procédera à la construction du club house pour le tennis, à la remise en état de la piste d'athlétisme ainsi qu'à la rénovation du mur d'escalade.

- Education :

La ville réalisera l'extension de l'accueil de loisirs au domaine des 4 Vents ainsi que l'agrandissement du self Pasteur.

- Développement durable :

La ville procédera aux travaux d'étanchéité de la toiture du gymnase des Meuries ainsi qu'à l'isolation phonique et acoustique et mises aux normes du gymnase Le Rallec. Seront également réalisés des travaux de couverture et d'isolation au bâtiment "Les Communs"

- Commerce :

Il sera procédé à la mise aux normes du parking St Louis.

Les dépenses d'Investissement du présent projet s'élèvent à : 4.363.583,00
auxquelles il convient d'ajouter :

- la subvention d'équipement versée à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris	87.721,00 €
- le remboursement du capital de la dette pour	403.321,00 €
- les cautionnements pour	25.400,00 €
- le paiement de frais d'études, d'annonces et insertions (mouvement d'ordre)	31.802,80 €

Soit un total de DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE : 4.911.827,80 €

Recettes :

<input checked="" type="checkbox"/> SUBVENTIONS DE L'ETAT		332.000,00 €
• Subventions pour :		
- Travaux d'isolation gymnase Le Rallec	40.000,00 €	
- Création Club House aux 4 Vents	60.000,00 €	
- Extension accueil de Loisirs 4 Vents	125.000,00 €	
- Travaux avenue Henri Bergson	107.000,00 €	
<input checked="" type="checkbox"/> SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT		46.594,00 €
• Subvention pour :		
- Tennis 4 Vents	46.594,00 €	

<input type="checkbox"/> <p>DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (D.G.E.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenue Maréchal Leclerc - Travaux d'isolation gymnase Le Rallec 	<p style="text-align: right;">50.000,00 € 81.966,00 €</p>	<p style="text-align: right;">131.966,00 €</p>
<input type="checkbox"/> <p>SUBVENTION EQUIPEMENT AUTRES ORGANISMES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre National pour le Développement du Sport : bulle de tennis 	<p style="text-align: right;">69.000,00 €</p>	<p style="text-align: right;">69.000,00 €</p>
<input type="checkbox"/> <p>AUTRES RECETTES</p>		<p style="text-align: right;">4.332.267,80 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Produit de cession (vente îlot de la Source) • Amortissements des immobilisations • Fonds de compensation de la TVA • Taxe Locale d'Équipement • Produit des amendes de police • Fonds de Concours versés par « Cœur de Seine » • Frais d'études et frais d'annonces et insertions (mouvement d'ordre) • Cautionnements • Virement de la section de fonctionn 	<p style="text-align: right;">2.077.000,00 € 831.716,16 € 625.000,00 € 55.850,00 € 12.120,00 € 300.000,00 € 31.802,80 € 25.400,00 € 373.378,84 €</p>	

ement		
-------	--	--

Soit un total de RECETTES EN INVESTISSEMENT DE : 4.911.827,80 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

L'essentiel de ces dépenses est constitué par :

Chapitre 011.- Les charges à caractère général, qui s'élèvent à 6.035.410,11 € contre 5.921.387,60 € en 2010 sont en hausse de 1,93% et représentent 24,10% des dépenses de fonctionnement en mouvements budgétaires (25.044.495,16 €).

Cette augmentation est notamment liée à l'augmentation du coût des fluides : électricité, carburant, combustibles,... et de certaines matières premières, et ce malgré la mise en place d'une politique volontariste et durable de réduction des consommations.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

- ◇ **Comptes 60, pour un montant de 2.631.133,00 € (2.562.920,00 € en 2010)** qui comprennent tous les achats de prestations de service : eau, électricité, combustibles, carburants, alimentation, fournitures d'entretien, petit équipement, fournitures pour voirie, fournitures administratives, scolaires et diverses autres fournitures.
- ◇ **Comptes 61, pour un montant de 2.320.867,11 € (2.247.645,60 € en 2010)** qui comprennent les contrats de prestations de service avec les entreprises, les locations mobilières et immobilières, l'entretien et les réparations diverses, la documentation et divers autres frais.
- ◇ **Comptes 62, pour un montant de 917.910,00 € (961.770,00 € en 2010)** qui comprennent les frais de télécommunications et d'affranchissements, les frais de publication, les transports collectifs, les frais d'actes et de contentieux, les déplacements et frais de missions divers.
- ◇ **Comptes 63, pour un montant de 165.500,00 € (149.052,00 € en 2010)** qui comprennent les impôts, taxes et versements assimilés : impôts directs, droits d'enregistrement et timbres, les taxes diverses.

Chapitre 012.-Les charges de Personnel, qui s'élèvent à 16.502.869,00 € contre 16.075.869,00 € en 2010, sont en augmentation de 2,66% et représentent, en mouvements budgétaires, 65,90% des dépenses de Fonctionnement.

L'augmentation est due notamment au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et au vieillissement du personnel. La masse salariale a donc tendance à augmenter alors même que la ville n'a pas procédé au remplacement de certains agents (dont la rémunération équivalait à 1 point d'impôt) et qu'en 2011, il n'y aura aucune revalorisation générale des salaires de la fonction publique.

Ces charges se décomposent comme suit :

- ◇ **Comptes 64, pour un montant de 16.087.369,00 € (15.668.869,00 € en 2010)**, qui comprennent les rémunérations et charges du Personnel

◇ **Compte 633 pour un montant de 415.500,00 €** (407.000,00 € en 2010) qui comprennent les transports, les cotisations au Centre de Gestion et les impôts divers sur rémunérations.

Chapitre 65.- Autres charges de gestion courante qui s'élèvent à 1.325.770,33 € contre 1.234.972,18 € en 2010, sont en hausse de 7,36% et représentent 5,30% des dépenses de Fonctionnement en mouvements budgétaires.

Elles comprennent les contingents et participations obligatoires, les subventions aux associations ou organismes divers, les indemnités des élus et le contingent de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP).

Chapitre 66.- Les charges financières, qui s'élèvent à 316.729,56 € contre 334.762,16 € en 2010, sont en baisse de 5,39% grâce à la baisse des taux d'intérêts et représentent 1,26% des dépenses de Fonctionnement en mouvements budgétaires

Ce montant correspond essentiellement aux intérêts de la dette de la Ville pour 325.000,00 € et aux ICNE pour - 9.270,44 €.

Chapitre 67.- Les charges exceptionnelles, qui s'élèvent à 32.000,00 € contre 52.433,00 € en 2010, sont en baisse de 38,96%, et représentent 0,12% des dépenses de Fonctionnement en mouvements budgétaires.

Elles correspondent aux secours et dotations, bourses et prix, titres annulés et diverses autres charges exceptionnelles.

Chapitre 042.-Les dotations aux amortissements et provisions, qui constituent une part importante de l'autofinancement de la ville, s'élèvent à 831.716,16 € contre 688.404,74 € en 2010, sont en hausse de 21,80%, et représentent 3,32% des dépenses de Fonctionnement en mouvements budgétaires.

Soit un total de DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE :	25.044.495,16 €
---	------------------------

Auquel il convient d'ajouter : 373.378,84 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Soit un TOTAL GENERAL DE:	25.417.874,00 €
----------------------------------	------------------------

Recettes :

Les recettes de la Section de Fonctionnement sont en hausse et progressent de 4,57%.

Les recettes de Fonctionnement proviennent :

Chapitre 70.- Produits des domaines et services municipaux, pour un montant de 3.257.638,00 € contre 3.105.450,00 € en 2010, soit une augmentation de 4,90 %.

Chapitre 73.- Impôts et taxes pour un montant de 15.616.819,00 € contre 14.888.778,00 € en 2010.

Ils comprennent les impôts directs pour 10.528.515,00 € (10.322.074,00 € en 2010), la taxe sur l'électricité pour 300.000,00 €, la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 1.700.000,00 € au lieu de 1.210.000 € en 2010, les droits de stationnement pour 110.000,00 €.

L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération "Cœur de Seine" représente 2.910.804,00 € et la Dotation de Solidarité Communautaire 67.500,00 €.

Chapitre 74.- Dotations, subventions et participations, pour un montant de 5.851.247,00 € contre 5.664.991,00 € en 2010, soit une augmentation de 3,29%

Elles comprennent notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) qui est estimée à 4.090.000,00 €, les compensations d'exonération de la Taxe d'Habitation (73.528,00 €) et de la Taxe Foncière (14.422,00 €). Ces montants sont ceux de l'année dernière car la ville n'a pas d'information sur les compensations et la D.G.F. 2011.

Chapitre 75.- Autres produits de gestion courante, pour un montant de 598.170,00 € contre 553.747,00 € en 2010, soit une augmentation de 8,02 %.

Ils comprennent le produit des locations, les loyers et le versement APL de la Résidence des Personnes Agées.

Chapitre 77.- Produits exceptionnels pour un montant de 4.000,00 € contre 41.000,00 € en 2010.

Il retrace les produits exceptionnels, notamment, les indemnités de sinistres.

Chapitre 013.- Atténuations de charges pour un total de 90.000,00 € contre 55.000,00 € en 2010.

Elles comprennent essentiellement le remboursement des indemnités journalières du personnel qui est versé par la Compagnie d'Assurances.

Soit un total de RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE :	25.417.874,00 €
---	------------------------

En ce qui concerne le produit des impôts locaux, M. REYDEL indique que les bases d'imposition pour l'année 2011 ont fait l'objet d'une revalorisation, dans la loi de Finances pour 2011, de 2 %.

Les bases 2011 n'étant pas encore connues, il a été appliqué les 2 % de revalorisation des bases de l'année 2010 pour obtenir l'estimation du produit des impôts locaux.

Il rappelle que la majorité municipale s'est engagée à limiter, sur la durée de l'actuelle mandature, l'évolution des taux des impôts locaux en dessous de l'inflation. Il est proposé, en conséquence, pour 2011, de ne pas augmenter, pour la troisième année consécutive, les taux de la fiscalité communale qui resteraient donc identiques à ceux de l'année précédente.

A titre d'information, il communique les taux 2010 des villes de Neuilly sur Seine et Bois-Colombes, en ce qui concerne la taxe d'habitation, qui affichaient respectivement 5,82 et 18,12 %, Garches étant à 12,35 %. Pour la taxe foncière, Garches a fixé le taux à 14,45 %, Neuilly pour 2010 était à 2,83 % et Bagneux à 23 %.

LE MAIRE remercie M. REYDEL pour cette présentation précise. Il fait remarquer que le budget en section d'investissement est en forte augmentation, près de 27 %, cela témoigne de la volonté de la ville de poursuivre son effort d'équipement afin de satisfaire le mieux possible les attentes de la population, sachant que d'une année sur l'autre, en fonction des opportunités, le montant fluctue. Il note que le montant de l'autofinancement des dépenses de la section d'investissement (amortissement et virement de la section de fonctionnement) est passé de 689 000 € en 2010 à 1 205 000 € en 2011, soit une augmentation de près de 75%. La ville accroît ainsi ses marges de manœuvres financières. Il fait remarquer que pour la 4^e année consécutive, la ville n'inscrit pas d'emprunt pour atteindre l'équilibre du budget primitif 2011. Cela permet à la ville de poursuivre son désendettement, l'annuité de la dette en capital s'élevant à 403 321 €, ce point positif avait été, rappelle-t-il, entre autres salué par la Chambre Régionale des Comptes. Le rapport dette/habitant figure ainsi parmi les plus faibles du département. Certaines communes du département ont un rapport 5 fois, 6 fois voire 7 fois supérieur à celui de Garches.

Comme le rappelait M. REYDEL, pour la 3^e année consécutive, il propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux. Il rappelle l'engagement qu'avait pris la majorité municipale en 2008, sur la durée de la mandature de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale plus vite que l'inflation. Cet engagement, souligne-t-il, est respecté ce qui ne veut pas dire que les taux ne progresseront pas légèrement mais toujours en deçà de l'évolution de l'inflation. Le seul point qui pourrait paraître un peu moins favorable, c'est le montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement qui est en augmentation de 2,5%, soit un peu plus que l'inflation prévisible en 2011 annoncée entre 1,5% et 1,8%. Toutefois, cela peut s'expliquer d'une part, par l'augmentation du coût des matières premières, des fluides, notamment le gaz, l'électricité et le carburant et d'autre part, par les frais de personnel qui progressent de 2,6% ce qui équivaut au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) représentant 2,5% dont la ville ne maîtrise pas les effets.

LE MAIRE, après avoir donné les causes de cette légère évolution en fonctionnement, précise que ce dernier point est parfaitement maîtrisé.

M. MOUSSIER

"Je voudrais donner la position du groupe Garches Autrement et faire une petite présentation, que nous avons préparée d'ailleurs, tous les trois.

Nous continuons à être dans la crise économique et cette situation ne paraît pas devoir s'améliorer avant deux ans au moins. Cette période est donc de plus en plus difficile pour beaucoup : chômage très élevé, stagnation du pouvoir d'achat, politique aveugle des pouvoirs publics de diminution de l'offre des services publics et de leur qualité. Cela accroît d'autant la responsabilité de l'échelon local pour tenter de compenser ou d'atténuer ces effets destructeurs.

A notre niveau de Garches, cela implique, plus que jamais, une réorientation de notre politique, de nos efforts, vers plus d'entraide et de solidarité, seule façon à nos yeux, d'éviter des situations de plus en plus tendues voire conflictuelles. C'est sous cet angle que nous avons examiné le budget primitif.

Les dépenses d'investissement augmentent de 27 % ce qui semble normal puisque nous rentrons dans la phase active des projets du centre ville dont nous avons soutenu les principes. En matière de développement durable, nous voyons inscrire des travaux encore timides mais nous considérerons à ce stade que cela peut être les prémices d'une tendance de fond. Des engagements ont été pris, nous vérifierons bien entendu qu'ils seront tenus et en particulier leur niveau de performance énergétique.

Par contre, rien n'est prévu en matière de logements sociaux. Que peut-on attendre pour l'avenir ? Je voudrais rappeler que la hausse des prix de l'immobilier sur Paris et sa banlieue est considérable. Et pour Garches, nous avons assisté à une hausse de plus de 13 % sur les 6 derniers mois 2010 dont 10 % sur les 3 derniers. Face à une telle situation, nous demandons la révision de la politique de logements sociaux, qui au-delà du légalisme des 20 % et sachant que nous sommes à 21 %, permettrait de résorber la liste d'attente qui s'élève, je le rappelle à aujourd'hui, à 260 personnes et en plus d'accueillir des populations plus jeunes dans notre ville qui, aujourd'hui, ont du mal à trouver des loyers abordables. Je voudrais rappeler que les loyers garchois sont en moyenne à 21 €/m²/mois. Donc pour nous, c'est un aspect très important parce que, si on continue, on va être une ville de plus en plus vieille, nous n'aurons plus de jeunes qui seront capables de venir s'installer chez nous. Ce qui est quand même un peu dommage.

En ce qui concerne maintenant les dépenses de fonctionnement, nous saluons la continuation des efforts pour réduire les frais généraux, mais nous sommes contre la politique systématique du non remplacement de certains agents quand cela est au détriment des prestations offertes à notre ville et à titre d'exemple je voudrais signaler que certains services semblent tout à fait débordés au point, dans beaucoup de cas, de ne pouvoir fournir les documents que le jour de certaines commissions, donc je pense que c'est la pression qui fait qu'il y a peut-être aussi des problèmes d'effectifs, mais c'est un exemple que je voulais donner.

Nous voulons attirer l'attention de nos concitoyens sur l'évolution de certains postes. Nous constatons cette année un mieux en faveur de la petite enfance par rapport à 2010 : Crèches et garderies : + 11 %, écoles maternelles et écoles primaires : + 4 %, classes regroupées : + 5,5 %. Sachant que ces postes sont importants, le premier fait 3 500 000 aujourd'hui, 1 173 000 pour le deuxième et 772 000 pour le troisième.

Par contre, nous ne comprenons pas les - 8 % prévus pour l'hébergement et la restauration scolaire pour un montant total prévu dans le budget de 744 000 €. Il semble qu'on aura du mal notamment à développer le bio avec une telle évolution.

L'évolution de certaines autres dépenses nous paraît aussi inquiétante. Les autres activités pour les jeunes baissent de 13 %, les sports de 12 %, la santé de 74 % dont - 84 % sur la prévention sanitaire. Peut-être cette baisse est due à l'effet de la vaccination anti-grippe ? Donc on a pensé qu'il n'y aurait pas de grippe cette année mais il serait peut-être judicieux de prévoir un peu plus que les 10 000 € enregistrés (épidémie de rougeole, radiation...) Services en faveur des personnes âgées : - 3 %, services à caractère social pour handicapés : - 10 %. Face à cela, on voit que l'expression musicale, lyrique et chorégraphique continue à augmenter : + 9,5 % pour atteindre aujourd'hui, je vous le rappelle, 1 011 000 € sans que l'on voit clairement jusqu'où cela va aller et pour quels publics autres que les publics privilégiés puisque, je vous rappelle, pour l'instant on ne veut toujours pas introduire la moindre idée de quotient familial pour permettre l'accès au conservatoire à des populations qui pourraient avoir envie d'y aller.

Comme vous le comprendrez, nous considérons les efforts en matière de politique sociale très insuffisants : la situation d'un nombre croissant de familles continuant à se dégrader, les moyens devraient sélectivement augmenter en leur faveur. A titre d'exemple, nous proposons depuis des années une diminution de 5 % de la taxe d'habitation et une augmentation de la taxe foncière ce qui favoriserait nos concitoyens locataires sans modifier les recettes de la Ville.

Nous demandons à aller plus loin dans la politique de quotient familial dans un sens plus favorable aux plus défavorisés d'entre nous en rajoutant, par exemple une tranche dans les bas niveaux de revenus et ce à enveloppe égale ; on donnerait ainsi à ces familles un meilleur accès aux services culturels, sportifs et périscolaires ainsi qu'un allègement de la charge des cantines scolaires.

En conclusion, nous avons beaucoup de regrets, la gestion équilibrée de la ville est une qualité, mais elle est devenue trop prudente et année après année peu innovante face aux enjeux. Les moyens dans le domaine social sont de plus en plus nécessaires et on ne voit pas assez cette évolution dans les chiffres des trois dernières années. L'inflexion ne sera malheureusement pas pour cette année 2011. C'est pourquoi notre groupe « Garches Autrement » votera contre ce budget."

LE MAIRE pense que M. MOUSSIER a analysé des chiffres du budget issus du classement par fonction. Ils ne tiennent pas compte de tous les éléments. Il rappelle que le vote s'effectue quant à lui par nature.

M. REYDEL remercie M. MOUSSIER pour les félicitations du début de son intervention. C'est vrai, dit-il, qu'il est difficile de répondre, en séance, sur les variations annoncées. Il suggère qu'il serait préférable de poser les questions en commission, comme l'a fait M. DELOURME, ou par écrit.

M. MOUSSIER signale qu'il a donné des chiffres à titre d'exemple mais pas dans le but d'ouvrir une discussion point par point.

LE MAIRE remercie M. MOUSSIER de son intervention et trouve qu'il s'agit d'une démarche raisonnable et responsable, il constate qu'une étude précise a été réalisée, mais portant sur le classement des dépenses par fonction, ce qui reste imprécis car il ne tient pas compte de toutes les affectations. Le budget étant voté par nature, il faut éviter de s'engager sur un débat par fonction qui présente différemment les éléments ainsi qu'une certaine imprécision. Il remercie néanmoins M. MOUSSIER de cette approche globale qui lui semble constructive.

LE MAIRE ajoute que la ville fait des efforts dans le domaine du développement durable et ce n'est pas M. DELOURME qui le contredira, mais il faut aller encore plus loin. La ville en est consciente et progresse tout en faisant face parfois à des problèmes liés aux techniques nouvelles qui sont mises en œuvre et qui ne permettent pas forcément d'atteindre les résultats escomptés. Aussi faut-il, dans certains cas, un peu de temps pour arriver à optimiser les techniques nouvelles. Il cite comme exemple la mise en place de pompes à chaleur à la crèche "La rose des vents".

En ce qui concerne le logement social, il rappelle que la ville a atteint les 22 % de logements sociaux. Il ajoute qu'un nouveau programme face à l'hippodrome est lancé dans lequel sont prévus 24 logements sociaux. Un autre dossier est en attente, celui de la résidence Lyautey. Le propriétaire a la possibilité de réaliser 35 ou 40 logements, soit 3 petits immeubles. Il dit avoir indiqué clairement à la société d'HLM, en accord avec les élus en charge de ce domaine, qu'il ne s'agissait pas de densifier cette zone et que l'opération devait porter à la fois sur la réhabilitation et la construction de 2 petits immeubles de logements sociaux complémentaires.

L'association des locataires de la résidence Lyautey travaille avec la société d'HLM. Il insiste sur le fait que tant qu'un accord n'interviendra pas entre les deux parties, il s'engage à ne pas recevoir les représentants de la SA d'HLM. Ce dossier concerne 40 logements supplémentaires.

LE MAIRE ajoute que la difficulté à Garches qu'on ne rencontre pas forcément dans d'autres communes, c'est que lorsqu'un logement est attribué à une famille, même si elle quitte les lieux, il est repris par les enfants sans pour autant bénéficier d'un droit de suite et la société est parfois obligée d'entamer une

procédure. L'autre difficulté repose sur le fait que si la ville construit par exemple 300 logements sociaux demain, aussitôt après elle aurait autant de demandes.

LE MAIRE s'inquiète sur le fait, et M. BOULANGER connaît ce dossier, que des familles vivent dans des logements de superficie réduite. Il dit avoir rencontré le jour même une famille dans cette situation extrême et il considère que ce n'est pas naturel. Il est vrai que c'est un problème général et également un problème personnel. En effet, il arrive que les familles tardent à se manifester et lorsqu'elles prennent contact avec la ville, elles se trouvent en grande difficulté. LE MAIRE reconnaît que la ville a une part de responsabilité mais est aussi démunie. Il faut aussi que les familles planifient dans le temps, fassent des demandes en amont.

Il rend hommage à M. BOULANGER et à son service qui sont à l'écoute des familles et qui essaient de leur apporter des réponses et de les accompagner dans leurs démarches. C'est une qualité que possède M. BOULANGER et il reconnaît que ce n'est pas toujours évident, l'ayant vécu lui-même aujourd'hui.

LE MAIRE souligne que la ville a fait un choix dans le domaine de la culture. Garches se veut culturelle avec son conservatoire, son centre culturel, sa bibliothèque qu'elle entend développer et indique à ce propos qu'il aura l'occasion d'en parler dans le futur, sa médiathèque,...

La ville dispose aussi d'un certain nombre d'associations relais qui se dévouent et qu'elle soutient.

Le coût du conservatoire est important et cette année, le nombre d'élèves a augmenté et a dépassé les 800, dont une majorité de garchois pour lesquels de nombreux cours collectifs sont dispensés. La ville tente de maintenir son déficit au niveau de l'année dernière.

Au niveau du CCAS, la ville apporte son soutien financier en fonction de la demande formulée par cet établissement et abonde, en cours d'année, si nécessaire.

De la même façon, la ville abonde ses crédits dans d'autres domaines, à travers des décisions modificatives afin de corriger des imperfections puisqu'à ce stade, il ne s'agit que d'une phase prévisionnelle et qu'il faut s'adapter en permanence d'autant que la ville ne connaît pas encore la réalité de ses recettes puisque la notification des recettes fiscales ne devrait intervenir qu'à la fin du mois.

L'Etat a pris du retard, c'est pourquoi il était autorisé que le vote du budget intervienne jusqu'à fin avril. Il lui a semblé que les éléments dont la ville disposait étaient suffisants et sûrs tout au moins à minima pour permettre de voter le budget fin mars. Il espère que les recettes fiscales et dotations seront légèrement supérieures aux prévisions. Ces modifications ponctuelles du budget feront l'objet de décisions modificatives en cours d'exercice.

LE MAIRE, ayant apporté des éléments de réponses à M. Moussier, souligne le travail réalisé par le groupe "Garches Autrement". Il trouve important de confronter les idées et dit que peut-être certaines seront reprises pour corriger quelques imperfections.

LE MAIRE précise que la majorité a fait des choix, qu'elle les assume mais si des améliorations peuvent être apportées, elle le fera sans aucun problème.

M. MOUSSIER précise que le groupe "Garches Autrement" n'est pas du tout contre l'accès à la culture, il souhaite et cherche à ce qu'il y ait plus de monde qui puisse y accéder d'où l'insistance de recourir au quotient familial pour le conservatoire.

M. DELOURME

"Je suis parti, comme je l'ai annoncé en commission, du domaine de l'énergie, car nous savons tous que l'énergie est un secteur stratégique et que nous allons payer cette énergie sous toutes ses formes, notamment l'énergie fossile, beaucoup plus chère. Nous avons déjà commencé à la payer plus cher. C'est toujours intéressant dans une commune, comme dans une entreprise de regarder comment l'entreprise ou la commune prend ces problèmes et envisage de réduire ses consommations.

Vous avez fait faire en 2008 d'excellents diagnostics de VERITAS, on s'aperçoit que ces documents donnent une évaluation de la consommation par bâtiment, ce qui est la première phase, mais présentent aussi des préconisations. J'ai voulu savoir, cela a fait l'objet de quelques mails avec les services, quel était le suivi de ces préconisations depuis deux ans, c'est-à-dire, en 2009, en 2010 et dans le projet du budget 2011. On voit qu'il y a beaucoup de choses qui sont investies, d'une manière fractionnée, on ne distingue pas d'objectifs de performance, pas une vision globale du suivi, ni de l'investissement par bâtiment, ni du résultat ou des étapes du résultat. Je trouve que c'est quand même une grande faiblesse dans l'organisation actuelle de la mairie, car de nombreuses communes obtiennent des réductions, qui vont jusqu'à 50 % de leur consommation d'énergie. Pour cela, elles ont adopté des systèmes de suivi, tels que ceux qui sont suggérés dans les rapports VERITAS.

On voit d'ailleurs dans le budget primitif, en valeur, que la consommation d'énergie est relativement identique d'une année sur l'autre. Le premier point serait de diffuser ces documents d'analyse, de ne pas attendre deux ans pour diffuser ces documents d'information, commandés à des sociétés extérieures et de s'en servir vraiment comme des outils de réflexion partagés. J'ai voulu savoir, dans le budget actuel, quels étaient les investissements aux performances attendues. Je n'ai pas trouvé de réponse.

Je constate donc une grande faiblesse de la politique dite volontariste de la commune. Nous investissons 4,3 millions. Dans ces 4,3 millions vous avez 2 millions pour l'achat d'un parking et d'un local, place de la Poste. Outre, que je conteste l'intérêt de cet investissement qui augmente inutilement notre emprunt de carbone, la production de gaz à effet de serre et nos dépenses de fonctionnement, je souligne que ce programme privé n'est pas cohérent avec le plan local de l'habitat que j'ai relu grâce à l'envoi du document, envoyé pour la deuxième fois en 3 ans par les services. J'en remercie le Directeur Général des Services.

On lit dans ce Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Cœur de Seine, que cela répond à une des préoccupations de mon collègue, le président de la Communauté d'Agglomération, Mme MICHEL-PAULSEN, déclare, je cite : "ce plan se veut solidaire en obligeant les opérateurs de prévoir 20 % de logements sociaux au moins dans les opérations neuves".

Page 36, dans les objectifs, je cite : développer la construction de logements sociaux avec un souci de mixité dans les quartiers, mais aussi dans chaque programme le permettant.

Page 71, le plan local de l'habitat indique effectivement, que 40 logements sociaux seraient, par contre, concentrés Grande Rue, rue Jean Mermoz ou bien précisés sur les placettes de la résidence HLM Lyautey.

C'est aussi une autre direction que prennent beaucoup de communes, qui recherchent une mixité plus équilibrée, de faire en sorte que les nouveaux programmes comportent un minimum de 20% de logements sociaux. Notre PLH le prévoit d'ailleurs.

Un autre point, que j'ai souligné en commission, c'est le budget de la voirie. Un budget important de l'ordre de 400 000 €. Nous consacrons à la voirie des sommes importantes, cette année, pour l'avenue Bergson, l'avenue Foch, les rues de Bourgogne et du Regard. Mais vous avez oublié la Grande Rue qui est réellement un vrai problème d'un bout à l'autre. La Grande Rue mériterait des travaux de voirie qui me paraissent urgents compte tenu du danger que représentent pour les piétons et les handicapés, l'étroitesse des trottoirs et la vitesse relative des véhicules.

Enfin, j'ai regardé un autre rapport qui est tout à fait actuel, qui est le diagnostic fait à partir de quelques élus et de chefs de service sur leur sentiment de développement durable. Ce rapport m'a été communiqué dernièrement, je regrette beaucoup que ce soit un rapport de communication externe, il en a absolument l'allure, c'est-à-dire qu'il nous prive, d'un diagnostic et d'une véritable analyse. Je trouve cela dommage, car un diagnostic de développement durable, sur le fonctionnement d'un établissement, donc ici des services municipaux, devrait se faire avec l'ensemble des parties prenantes.

En résumé, je trouve que ce budget me paraît extrêmement classique, il reconduit une politique que je connais depuis longtemps. Il a de légères inflexions. Mais il ne permet pas un changement fondamental

comme l'exige, à mon avis, notre époque actuelle. C'est une politique timide et peu innovante. Il est loin de changer de système comme le voudrait la réalité."

LE MAIRE rappelle que M. DELOURME avait formulé en commission un certain nombre de demandes. Il lui avait été précisé que, le Directeur des Services Techniques étant absent pour quelques jours, il n'était pas possible de répondre à l'ensemble des questions. Il remercie cependant le Directeur Général des Services et les services qui ont tout mis en œuvre pour donner le maximum d'informations à M. DELOURME et parfois de façon redondante. Il signale à ce propos et M. DELOURME l'a reconnu, que certains éléments lui avaient déjà été communiqués en janvier 2009 sur le PLH, document imposant et nécessitant des recherches de la part des services.

LE MAIRE constate que M. DELOURME ne maîtrise pas toujours les chiffres qu'il détient et fait référence, aux 4,3 millions d'euros. Il explique que la ville a acheté un terrain face à la poste pour environ 800 000 €. Le coût de la démolition s'est élevé à peu près à 50 000 €. Dans cette opération, la ville récupère 2 millions d'euros ainsi qu'un parking. Elle dégage donc un solde très positif.

En ce qui concerne le PLH, la ville a fait le choix de ne pas exiger 20 % sur chaque programme. Il lui semble que dans certains cas, il est préférable d'obtenir des équipements publics et une soulte financière plutôt que des logements sociaux. Comme il l'a indiqué précédemment, la ville va augmenter le nombre de logements sociaux. Les 40 logements qui figuraient au PLH rue Jean Mermoz seront peut être ramenés à une vingtaine comme il l'évoquait tout à l'heure et lorsqu'il y aura un accord entre l'association des locataires qu'il a souhaité voir se créer et la SA HLM. Mais il rappelle que cette société dispose d'un droit à construire que la ville était tenue de prendre en compte dans le PLH.

De la même façon, pour l'îlot de l'Eglise, projet sur lequel LE MAIRE indique qu'il interviendra à la fin de la séance, la ville n'a pas demandé de logements sociaux car la soulte aurait été très sensiblement baissée. Dans le cas présent, cela permet à la ville de disposer davantage d'autofinancement. Les recettes qui vont provenir de ces opérations vont ainsi financer les travaux comme ceux de la Grande Rue, que M. DELOURME évoquait, même si LE MAIRE ne pense pas qu'elle soit aussi dangereuse sachant qu'un aménagement de voirie limite la vitesse à 30 Km/h notamment dans le petit Garches. Au-delà, il faudrait démolir des maisons et supprimer des places de parking ce que la ville refuse de faire, d'une part pour le commerce et d'autre part pour ne pas tuer l'urbanisme garchois. Il est toujours difficile d'élargir les trottoirs et quand c'est possible, la ville réalise les aménagements comme ceux à côté du centre culturel. Après une procédure contentieuse qui a duré plus de 3 ans et qui a donné raison à la ville, celle-ci va récupérer un espace de terrain, démolir le mur existant en saillie et le reconstruire en retrait pour élargir le trottoir.

LE MAIRE montre ainsi la difficulté pour la ville d'aménager certains espaces, mais la proximité du centre culturel et des activités du centre ville rendait indispensable cette démarche.

En ce qui concerne la partie de la Grande Rue au niveau du Petit Garches, il rappelle que lors de son premier mandat, des aménagements de voirie ont déjà été réalisés, après concertation et accord des riverains. Une solution a ainsi été trouvée en supprimant du stationnement, et en créant des chicanes. La ville doit travailler sur des projets en tenant compte des gabarits urbains.

Pour revenir sur les 40 places de parking demandées dans l'îlot de la Source, cela apportera un plus pour les garchois, qui utilisent leur voiture. La population en général n'a pas choisi d'avoir une réponse par les transports en commun, ils sont insuffisants et desservent mal Garches.

De plus, ils ne sont pas toujours sûrs et confortables. Il cite, à ce propos, le grand mouvement pour les transports collectifs en Ile de France à travers le Grand Paris et l'accord qui est intervenu entre la région et l'Etat sur ce dossier. Il ne doute pas que cela ira plus loin dans les années qui viennent en matière de transports en commun, mais à court et moyen termes, tout le monde circule en voiture, contrairement à M. DELOURME qui circule en bicyclette dans Garches, mais LE MAIRE suppose que ce dernier utilise sa voiture quand il quitte la ville.

LE MAIRE souhaite aller plus loin, il dit l'avoir indiqué aux élus, aux chefs de service, qu'il s'agisse du domaine de l'isolation, ou d'autres domaines. LE MAIRE rappelle que le diagnostic qu'évoquait

M. DELOURME, concernant le développement durable qu'il trouvait incomplet, n'a pas fait l'objet de rapport d'étape, mais d'un document préparatoire avec des données nominatives et personnelles qui, de ce fait, ne permet pas à la ville de le communiquer conformément aux règles fixées par la CADA.

Par contre, lors de la dernière commission, M. DELOURME a demandé que lui soit fournie la moyenne nationale des communes de la même strate que Garches des 11 ratios figurant dans le document budgétaire.

LE MAIRE souligne que ces informations lui ont été transmises. Depuis, M. DELOURME a demandé les ratios d'autres villes et les services ont procédé aux recherches nécessaires.

LE MAIRE souligne que l'utilisation des technologies nouvelles permettant des économies d'énergie ne débouche pas toujours sur les résultats escomptés. Certains produits manquent de maturité. Néanmoins il précise qu'il faut poursuivre ce qui entraîne aussi des surcoûts à court terme. LE MAIRE rejoint tout à fait l'analyse de M. DELOURME sur le principe des économies d'énergie.

Quant à la réponse des performances attendues par bâtiment, il pense que dans la loi Grenelle 2, le diagnostic de performances énergétiques (DPE) est un document qui fait état de la quantité d'énergie réellement consommée ou estimée pour une utilisation standardisée en retenant une classification en fonction de valeurs de référence. Par exemple, la piscine de Garches est difficilement comparable à une autre piscine à cause du volume, de sa superficie, des matériaux. Le DPE se limite à l'exploitation des volumes consommés par rapport à la surface de l'ouvrage mais ignore le modèle du bâtiment et de son utilisation. Le diagnostic présente des faiblesses et c'est pourquoi il est remis en cause parce qu'il n'est pas réellement adapté à des comparaisons. Le Maire est d'accord pour rechercher la performance mais en essayant de prendre en compte la réalité de chaque bâtiment.

LE MAIRE remercie M. DELOURME pour ses remarques sachant qu'il partage cette volonté de mieux isoler et d'essayer de se fixer des objectifs quant aux résultats par rapport à une réalité.

Mme BODIN apporte des précisions relatives à la préparation de l'Agenda 21. Elle rappelle que M. DELOURME a eu communication de la note de synthèse et qu'aujourd'hui elle travaille sur un bilan beaucoup plus complet des actions menées au sein des services municipaux en termes d'action en faveur du développement durable. A partir du travail fait par le bureau d'études GreenDay Consulting qui a auditionné l'ensemble des chefs de services et maires adjoints en charge de délégations, la commission sur le développement durable va se réunir le 7 avril prochain et travailler sur ce document afin de le valider. Ce travail nécessitera, pense t-elle, une 2^e réunion. Ainsi, la ville disposera d'un bilan définitif nécessaire pour le diagnostic de l'Agenda 21.

Mme BODIN profite de cet instant pour répondre à une 2^e question de M. DELOURME concernant les objectifs que la ville doit avoir dans le domaine des consommations énergétiques. Elle pense que dans les perspectives qui seront insérées dans l'Agenda 21, figureront celles relatives à la baisse des consommations énergétiques dans les équipements municipaux. A ce propos, elle indique que M. DELOURME a été destinataire d'un tableau de bord faisant apparaître des comparaisons intéressantes à partir de 2007/2008. Elle fait constater des baisses assez importantes de consommations. Cela montre que des efforts ont été fournis et que des travaux ont été réalisés depuis pour isoler de façon thermique les bâtiments communaux et espère que la ville en tirera des bénéfices.

M. DELOURME

"Je voulais souligner que j'ai trouvé les rapports Véritas très bien. Tous les changements que je vois dans les communes, changements importants en matière de consommation d'énergie, concernent notamment les bâtiments, mais aussi l'éclairage et la voirie. En général, ces communes ne font pas seules ces changements. Comme vous, au niveau du diagnostic, vous vous êtes faits aider par un spécialiste qui a fait aussi des préconisations. Pour l'analyse des moyens utiles pour baisser par exemple de 50 %, ça dépend des bâtiments bien sûr, il vous faut des professionnels compétents Il en existe heureusement actuellement en Ile de France. Il vous faut probablement un architecte qui a le savoir faire, un bureau d'études etc. Et à ce moment là, vous donnerez une visibilité à l'ensemble de vos réalisations et de vos projets. Vous serez largement gagnants."

LE MAIRE reconnaît en effet qu'il existe des experts mais dont le coût est particulièrement prohibitif. Comme Garches est une petite commune et qu'elle a, quelque part, une gestion responsable de père de famille, elle essaye de faire de petits diagnostics, de petites études, mais le Maire considère qu'il ne peut pas proposer une enveloppe de 50 000 € pour essayer demain de consommer théoriquement moins. Par contre, lorsqu'un système fonctionne et permet des économies, rien n'empêche de copier le plus possible intelligemment.

LE MAIRE souhaite vraiment que la ville ne tombe pas dans ce travers de toujours faire appel à des experts alors que finalement on peut découvrir en apprenant ce que font les autres.

Il ajoute que, ce qui est vrai dans le développement durable est malheureusement vrai dans le domaine de la géopolitique. On a vu que tous les experts n'avaient pas prévu ce qui s'est passé au sud de la méditerranée. Il considère que les experts ne devraient pas être sollicités systématiquement surtout quand ils sont chers.

LE MAIRE propose que les membres du Conseil Municipal se prononcent sur le budget par un vote global, ce qui est accepté à l'unanimité.

En ce qui concerne le taux des taxes d'imposition locale, LE MAIRE rappelle qu'ils ne font pas l'objet d'augmentation.

Mme FOURLON

" M. LE MAIRE, vous connaissez notre position par rapport à cette notion d'augmentation des impôts. Si c'est pour plus de services publics, si c'est pour des améliorations de la vie de nos concitoyens, l'augmentation des impôts n'est pas un mal !

Si effectivement c'est pour faire des choses qui ne touchent que certains et non la majorité des gens, les impôts c'est quelque chose de gênant. Evidemment, compte tenu du contexte actuel, il serait difficile de voter pour l'augmentation des impôts à Garches."

Après cette réflexion, Mme FOURLON annonce que son groupe votera pour le maintien des taux des taxes locales.

LE MAIRE pense que le groupe "Garches Autrement" est raisonnable. Il comprend que ce groupe ne puisse pas partager les dépenses que la majorité municipale engage, mais "Garches Autrement" reconnaît qu'en maintenant les taux, il est difficile de voter contre, cela semble évident. Il estime que les élus du groupe "Garches Autrement" prennent des positions responsables qu'il salue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 28 votes pour et Mme FOURLON, Mme GUYOT, Mrs MOUSSIER, DELOURME, et FILIAS votant contre

- **VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA VILLE, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :**

SECTION D'INVESTISSEMENT :	4 911 827,80 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	2 5 417 874,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **FIXE le taux des 3 taxes d'imposition locale, pour l'année 2011, comme suit :**

TAXE D'HABITATION	12,35 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	14,45 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	32,22 %

LE MAIRE remercie le Directeur Général des Services, le directeur des Services des Finances et tous ceux qui ont travaillé sur ce budget ainsi que le responsable du service du Conseil Municipal.

2011/09 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
--

M. MENEL, premier Maire Adjoint rappelle que le groupe de travail composé d'élus de la majorité et de la minorité chargés d'étudier les demandes de subventions des associations s'est réuni le 24 janvier 2011 et qu'une discussion est intervenue au cours du conseil municipal du 9 février 2011. Il remercie les élus et les services pour le travail réalisé ainsi que les membres des associations.

M. MENEL ajoute que lui-même et M. REYDEL sont prêts à répondre à toute question relative à ce dossier.

LE MAIRE rappelle que le vote des subventions est en principe global. Cependant, s'adressant aux minorités, Le MAIRE indique que s'ils ne souhaitent pas voter la subvention à certaines associations ou formuler des réserves, cela est tout à fait possible, il convient alors de le signaler afin que cela figure au compte rendu.

Mme GUYOT

"Nous nous sommes déjà exprimés lors du conseil municipal du 9 février dernier sur ces subventions et je ne reprendrai pas en détail ce que nous avons dit.

Néanmoins, j'aimerais d'abord rappeler qu'une partie de l'augmentation constatée de l'enveloppe est liée au désengagement de l'Etat en matière d'aides aux associations oeuvrant dans le domaine social à travers la suppression de l'abattement sur le calcul des charges sociales pour ces associations. Ainsi l'AGMAD, l'Association Garchoise de Maintien à Domicile, verra ses charges augmenter de 20 à 25 000 € du seul fait de cette mesure, augmentation qui se répercutera ensuite sur le CCAS.

C'est une tendance lourde de l'action gouvernementale de faire porter de plus en plus le poids de l'action sociale sur les collectivités à une période où cette action est de plus en plus nécessaire.

Comme nous l'avions déjà exprimé le 9 février, nous considérons la subvention accordée aux restaurants du cœur nettement insuffisante alors que de 2008 à 2010, le nombre de familles garchoises aidées a presque doublé, en passant de 43 à 74. Les associations caritatives ne sont pas là pour assister les communes dans leur politique sociale et intervenir à leur demande et selon leurs critères. Elles ont leur fonctionnement propre et doivent se voir reconnaître le droit de mettre en œuvre leur action comme elles le décident. Pour connaître une personne qui effectue bénévolement des audits dans les restaurants du cœur, nous pouvons attester du professionnalisme et de la rigueur de leur gestion.

Le 9 février nous avons évoqué les associations sportives. M. MOREAUX nous avait dit vouloir lancer une réflexion sur les rapports avec ces associations pour les aider en étant au plus près de leurs besoins. Nous constatons que, depuis le début de la mandature, cette question des subventions aux associations sportives, et plus généralement de la mise en place d'une véritable politique sportive municipale a déjà fait l'objet d'un questionnement. Les états généraux du sport avaient réuni en 2008 toutes les associations sportives et avaient permis de faire ressortir des idées fortes pour développer et valoriser le sport à Garches. Nous y avons participé. Je crois que tous les participants avaient salué cette initiative et s'y étaient beaucoup investis. Mais quelles suites ont été données à ces états généraux ? Quelles actions en ont résulté ? Quels projets l'Office Municipal des Sports a élaborés ? Rien à notre connaissance. Nous regrettons qu'il soit aujourd'hui encore question de mener une nouvelle réflexion. N'est-il pas plutôt temps d'agir ?

Nous constatons qu'aucune demande n'a été déposée par les scouts d'Europe, dont le sectarisme affiché dans les statuts était pour nous incompatible avec l'obtention d'une subvention communale, et nous voterons donc pour l'ensemble des subventions."

LE MAIRE note que les associations bénéficient en plus de la subvention municipale, d'un soutien logistique (matériel, salle, véhicules,...)

M. OLIVIERO, Maire Adjoint délégué aux Actions Sociales, fait savoir qu'il a pris, depuis la dernière réunion, contact avec les restaurants du cœur. Il reconnaît que le nombre de familles garchoises faisant appel à cette association a augmenté mais il souligne que si la ville soutient davantage cette association, la subvention ne profitera pas directement à la population garchoise, les subventions étant gérées au niveau départemental et national.

Il est vrai que les restaurants du cœur sont plus proches de la ville. Il est prévu un rendez-vous prochainement avec les responsables de l'antenne de St Cloud et la directrice du CCAS de Garches. La période d'ouverture des restaurants du coeur devrait s'élargir. Il pense qu'au lieu de verser une subvention plus importante, il serait préférable d'évaluer leurs besoins locaux et d'envisager une aide locale, soit à travers le CCAS, soit à travers la ville. Les fonds atteindraient le même niveau ou seraient légèrement supérieurs mais correspondraient à un engagement local et non pas national.

M. MOREAUX, Maire Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports, explique pour les associations sportives, que cette année, il a été décidé de reconduire de la même façon les subventions en attendant les résultats de l'étude qui est en cours concernant la politique menée envers les associations. Cette étude permettra d'être plus proche de la réalité et des besoins exprimés par les associations. Pour ce faire, les associations sont reçues une à une et elles adhèrent complètement à cette démarche. Un état des lieux est en cours de réalisation.

Comme l'indiquait M. Le MAIRE, la subvention n'est que la partie visible, mais la ville apporte en plus aux associations des aides matérielles qui n'apparaissent pas.

Une réunion va avoir lieu prochainement pour définir la politique sportive à mener et l'Office Municipal des Sports sera partie prenante dans cette affaire. Suite à ce travail, des propositions seront présentées au Maire.

Pour revenir sur les états généraux du sport, il précise à Mme FOURLON que les éléments essentiels issus de cette journée seront intégrés dans les propositions.

Il ajoute que l'Office Municipal des Sports organisera après que le bureau se soit réuni, une réunion plénière au cours de laquelle sera restitué tout le travail réalisé, en vue d'établir une charte d'engagement réciproque. Il répète que les associations sportives ont adhéré à cette idée, elles sont responsables et présentent des bilans financiers précis, tout en soulignant que ces associations sont gérées par des bénévoles. Elles font un travail remarquable. Toutes les associations reçues jusqu'à présent, sont d'accord sur le principe de revoir le mode d'attribution, c'est-à-dire de solliciter une subvention qu'en cas de besoin et non pas de façon automatique. Par exemple, l'association du Tennis des 4 vents n'a pas sollicité de subvention cette année, mais pourra demander une aide l'année prochaine si nécessaire.

Pour conclure, M. MOREAUX précise que la nouvelle politique sportive sera effective début septembre avec un réel partenariat entre la Mairie, l'Office Municipal des Sports et les associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE D'ACCORDER, AU TITRE DE L'ANNÉE 2011, LES SUBVENTIONS SUIVANTES :**

N°	Dénomination et siège	Montants
1 - ASSOCIATIONS		
	6574- Fonction 025-Aide aux associations	118 480,00
1	Association des Directeurs Généraux des Hauts-de-Seine, Préfecture des Hauts-de-Seine - N°68/179 J.O. du 18/02/68	50,00
2	Comité de Soutien et d'Animation du Personnel Communal, Mairie de Garches - N°15/2179 du 29/01/85	113 300,00
3	FNACA - Comité de Garches 25 rue Pasteur Garches - N°5272 - J.O. du 02/12/66	150,00
4	MISTIGRI (sur présentation de factures de vétérinaires garchois)	3 000,00
5	A.D.A. -Ass. Amis des Africains, 13 rue des 4 Vents Garches - Déclarée J.O. le 27/06/1990	1 600,00
6	Société d'entraide des Membres de la Légion d'Honneur comité Garches, Vaucresson et Marne	100,00
7	Association des Officiers & Militaires de Réserve des Hauts de Seine	150,00
8	Association pour un zébu	130,00
	6574 - Fonction 213-Classes regroupées	239 146,33
9	Ecoles privées sous contrat	239 146,33
	6574 - Fonction 30 - Services communs-Culture	19 450,00
10	Société des Beaux Arts, Mairie de Garches - n°15/9864 JO 8/12/60	700,00
11	Association "Culture et Bibliothèque pour Tous", 32 Grande Rue Garches - Code	800,00

	Préfecture 2343	
12	Bibliothèque pour tous Ludothèque	450,00
	Club des Modélistes Garchois 71 rue de Suresnes Garches - N°15/8669 J.O. 14 & 15/03/77	
13	CDI	4 750,00
14	ARTS ET CULTURE POUR GARCHES	10 000,00
15	Association LEO	900,00
16	Ensemble Polyphonique de Garches, 16, rue des Jardins Garches - N°3/16712	350,00
	Association Portugaise Culturelle et Sociale de Garches - 18bis, avenue Casimir Davaine GARCHES Subvention exceptionnelle 2010	
17	"Les Amis du Jumelage Garches-Grobenzell" - 2 rue Claude Liard - GARCHES - N°15/19362	1 500,00
	6574- Fonction 40 - Serv.com. Sports et Jeunesse	67 550,00
18	Garches Evénement, Mairie de Garches - n° 15/021462 - JO 2/10/96 / 5 000,00 € pour Animateur de rues	18 500,00
19	Centre d'Information Jeunesse 16 allée de la Marche GARCHES - n° 15/6696 Pref 15/12/71	900,00
20	Association sportive des Handicapés Physiques de Garches, Hôpital Poincaré - N°15/6766 - J.O. 18/02/72	500,00
21	Association sportive de la police de St Cloud, 27 rue Dailly, Saint-Cloud - J.O. 30/03/94	200,00
22	Office Municipal des Sports, Mairie de Garches - Code Préfecture 3/15390	1 000,00
23	GARCHES - DANSE 20 rue de Toulon Garches - Déclarée J.O. le 12/09/2009	600,00
24	Association sportive Raymond Poincaré, Cité Poincaré, Garches - N°15/9030 - J.O. du 21/03/78	1 600,00
25	L'Orteil en Pointes Association sportive de Garches - 17 rue Henri Regnault - Déclarée J.O. le 10/11/82	850,00
26	Futsal Le Kaméléon, 20 avenue Foch, Garches - N°15020811 du 14/12/95	1 400,00

27	Garches Escrime, 66 rue du Dr Debat Garches - Déclarée J.O. le 07/10/92 - Code Préfecture 15/17744	1 800,00
28	Football Club de Garches Stade municipal Léo Lagrange Garches Déclarée J.O. le 05/06/92 (F.C. 92)	9 000,00
29	KBC (Kick Boxing Club) 20 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 25/11/92	2 200,00
30	Rugby Club de Garches, 9 chemin des vignes; Garches	9 000,00
31	Garches Volley Ball 26 rue Jean Mermoz Garches - Déclarée J.O. le 07/07/92	1 500,00
32	Garches Aqua Sports Piscine 14 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 12/08/92	3 000,00
33	Energy Club 20 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 17/07/92	5 000,00
34	Club de Boxe Française / Savate M. Charmillon 59 rue du Dr Debat Garches - Déclarée J.O. 24/08/92	3 400,00
35	EPAM	2 200,00
36	GGVL	1 400,00
37	ADRENALINE	3 500,00
	6574 - Fonction 520 - Services Communs Interv.soc.	228 565,00
38	Croix Rouge Française Comité de Garches 19 rue des 4 Vents Garches - Déclarée le 07/08/70 N°45.833 - Code Préfecture 555 Déclarée le 07/08/40 sous le N°45.833 - Code Préf 555	1 500,00
39	Association Familiale de Garches 11 Rés. des Châtaigniers 24 rue du Dr Debat Garches - Code 1311 du 23/03/32	250,00
40	UNAFAM (Union Nle Amis & Familles Malades Mentaux) Section des Hauts de Seine 10 rue de Villiers 92300 Levallois Perret - N°39381J.O. 04/08/63	300,00
41	Jardins Familiaux "Robert Féron" Mairie de Garches - N°15006755	915,00
42	La Prévention Routière Comité Départemental 121 avenue Pablo Picasso 92000 Nanterre - N°136699 J.O. 19/03/49	600,00
43	Les Restaurants du Coeur	500,00
44	Caritas France (Secours Catholique) 106 rue du Bac Paris - Déclarée J.O. le 24/10/1946	1 200,00

45	AGLAE- Crèche Familiale (dont avance sur subvention de 65 000 € délibération du 09/02/2011)	145 300,00
46	AGLAE- Emplois Familiaux	75 500,00
47	Fraternité des Nations- 22 rue civiale- Garches Déclarée le 27/10/06 N°15028040	300,00
	Subvention exceptionnelle (Fête)	200,00
48	Votre Petit Coin de Paradis	1 000,00
	Subvention exceptionnelle	1 000,00
	6574 - Fonction 61 - Services en faveur des personnes âgées	22 099,00
49	C.L.I.C. (Coordination Gérontologique) 1 bis rue Lelégard 92210 SAINT-CLOUD - JO 12/05/01	21 849,00
50	Association Lelégard Animation	250,00
	Total Associations :	695 290,33

	2 - ETABLISSEMENTS PUBLICS	Montants
	657361 - Fonction 213 -Classes regroupées	27 500,00
1	Caisse des Ecoles Publiques, Mairie de Garches	27 500,00
	657362 - Fonction 520 Services communs interv. soc	150 000,00
2	Centre Communal d'Action Sociale, Mairie de Garches	122 015,00
	Réintégration concessions cimetièrè	27 985,00
	65737 - Fonction 213 Autres établissements publics locaux	1 197,00
3	EREA J. Brel - Etablissement Régional d'Enseignement Adapté - 104 bd Raymond Poincaré - GARCHES	1 197,00
	TOTAL Etablissements Publics :	178 697,00
	TOTAL	873 987,33

2011/10 SÉJOURS ET CAMPS ORGANISÉS PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES QUATRE VENTS ET L'ÉCOLE DES SPORTS PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ 2011

Mme BOINET, Maire Adjoint, délégué aux accueils de loisirs, rapporte que l'accueil de loisirs des Quatre Vents organise deux séjours de vacances d'une durée de 5 jours à destination des enfants fréquentant la structure.

Pour chaque séjour, 24 enfants maximum, âgés de 6 à 12 ans, pourront être accueillis. Ils seront encadrés par 1 directeur et 3 animateurs.

1^{er} séjour : MEZIERES EN DROUAI (28)

Ce premier séjour se déroulera du 4 au 8 Juillet 2011 à Mézières en Drouais. Les activités proposées sont, notamment, la découverte de la voile et croisière en bateau.

2^{ème} séjour : SAINT-HILIER (77)

Ce second séjour se déroulera du 11 au 15 Juillet 2011 à Saint Hiliers. Les enfants seront accueillis dans l'enceinte d'une ferme pédagogique où seront proposés : la découverte de la vie à la ferme, la fabrication de confiture et de jus de pomme, la fabrication du pain, les soins aux animaux, etc.

S'agissant de la participation des familles à chaque séjour, elle rappelle qu'elle est établie en fonction du quotient familial. Les tarifs varient entre 65 et 140 € et 155 € pour les non garchois.

M. MOREAUX informe que l'école des sports propose également 4 camps avec activités sportives de 4 ou 5 jours avec hébergement à Andouillé, près de Laval et à Saint Père Sully/Loire, près d'Orléans.

Il ajoute qu'un séjour multi-activités (tennis, mini golf, parcours de santé, volley, foot, basket, voile) de 12 jours du 4 au 15 juillet se déroulera à PORT BARCARES proche de Perpignan. Celui-ci s'adresse à 42 enfants âgés de 9 à 16 ans.

Il signale que l'école des sports a réalisé des économies sur les séjours en matière de transport. Les enfants partent en car, comme pour le séjour de ski à Courchevel.

Il fait la remarque que l'un des camps à Saint Père Sully/Loire est de 4 jours au lieu de 5 afin de permettre la mise en place du camp le lundi, qui habituellement se faisait le dimanche ne générant pas ainsi des heures supplémentaires de dimanche.

Mme FOURLON

"Concernant ces séjours et camps, nous n'avons rien à redire sur le choix qui nous paraît très intéressant.

Cependant la question des tarifs se pose. Concernant l'accueil de loisirs, si on se réfère à l'été 2010, sur les 24 enfants de la 1ère semaine, 19 faisaient partie de la tranche 6, c'est-à-dire la tranche la plus haute sur 24. Aucun enfant ne faisait partie des tranches 1 et 2, c'est-à-dire les plus basses. Les 5 autres enfants étaient répartis sur les tranches intermédiaires. Plusieurs questions se posent donc : est-ce que les tarifs de ces tranches 1 et 2 sont trop élevés ? Ou alors, est-ce qu'il n'y a aucun enfant de ces tranches qui soit inscrit à l'accueil de loisirs ? Ou bien alors, est-ce que les familles tout simplement n'étaient pas intéressées ?

Quelle que soit la réponse, nous trouvons que cela nécessite une réflexion et qu'il serait souhaitable de faire cette analyse sur plusieurs années. En effet, c'est tout de même surprenant que seuls des enfants de la tranche 6 participent à ces camps alors qu'il s'agit d'un service public. Notre remarque ne prend en compte qu'une seule année, il serait donc intéressant d'étudier cela sur plusieurs années.

Quant aux tarifs des camps de l'école des sports, et en particulier celui du 2e séjour à Sully/Loire, nous sommes surpris de voir qu'il correspond au tarif par jour des tranches 3 et 4 du quotient familial alors que, bien entendu, il n'y a pas de quotient familial pour l'école des sports et que tout le monde paye la même somme. Nous sommes donc un peu surpris qu'un camp comme celui-ci -qui se passe à quelques kilomètres de Paris et avec des nuitées- ait un tarif plus faible que celui de l'accueil des loisirs, je ne sais pas si je me fais bien comprendre !

La question se pose donc parce que ce camp n'a pas le même caractère de service que celui de l'Accueil des Loisirs. En tant que parent, comme c'est moins cher, il est clair que j'aurais plutôt intérêt à inscrire mon enfant au 2^e séjour de l'école des sports plutôt qu'au 2^e séjour de l'Accueil de loisirs. Cela demande également réflexion."

M. MOREAUX explique que le séjour à Saint Père Sully/Loire ne compte que 4 jours au lieu de 5, donc le tarif a été recalculé.

LE MAIRE trouve la remarque de Mme FOURLON intéressante et souhaite qu'une étude soit faite et qu'un bilan soit dressé dans le temps. Il pense que s'il faut aider quelques familles pour permettre à des enfants des tranches 1 et 2 de partir avec des tarifs moindres ou de fréquenter ces activités, cela ne le choque pas sur le principe. Il estime que c'est un point que Mme FOURLON a eu raison de soulever.

Par contre, il signale qu'une réflexion est en cours concernant le prix /journée de l'accueil de loisirs qui comprend le prix du repas. En effet, une fois le coût du repas retiré, le prix de la journée pour les activités est très faible. Il souhaite que cette réflexion soit élargie.

Mme FOURLON précise que le prix par jour pour les camps organisés par l'accueil de loisirs s'élève à un prix entre 21 et 25 €/jour contre 20 € pour le séjour du 5 au 8 juillet à Saint Père Sully/Loire organisé par l'école des sports. Cela correspond à la tranche 4 et 5 de l'accueil de loisirs, ce qui est un peu surprenant.

LE MAIRE souligne que Mme FOURLON a raison de faire cette remarque, ce qui montre l'importance des commissions préparatoires qui permettent d'aborder ces problèmes et d'obtenir des éléments de réponse.

Mme FOURLON signale qu'en commission elle ne dispose pas de tous les éléments d'analyse. Il est seulement possible de poser des questions, de demander des compléments d'information et on ne reçoit les

documents que par la suite. Elle pense qu'il serait bien mieux d'en disposer avant les commissions de façon à pouvoir en parler en commission.

LE MAIRE note qu'à chaque fois qu'il y a une question inscrite à l'ordre du jour, il faudra fournir le maximum d'éléments en amont.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS

- *APPROUVE l'organisation, par l'Accueil de loisirs des Quatre Vents,*
 - *d'un séjour au centre de MEZIERES EN DROUVAIS du 4 au 8 juillet 2011*
 - *d'un séjour au centre de SAINT-HILIERES du 11 au 15 juillet 2011*
- *FIXE le barème de participation des familles, établi en fonction du quotient familial, et le tarif pour les non garchois de la façon suivante :*

<i>Tranche 1</i>	<i>0</i>	<i>à</i>	<i>228</i>	<i>65 €</i>
<i>Tranche 2</i>	<i>229</i>	<i>à</i>	<i>457</i>	<i>80 €</i>
<i>Tranche 3</i>	<i>458</i>	<i>à</i>	<i>686</i>	<i>95 €</i>
<i>Tranche 4</i>	<i>687</i>	<i>à</i>	<i>915</i>	<i>110 €</i>
<i>Tranche 5</i>	<i>916</i>	<i>à</i>	<i>1.144</i>	<i>125 €</i>
<i>Tranche 6</i>	<i>Au-delà de 1.145</i>			<i>140 €</i>
	<i>Non garchois</i>			<i>155 €</i>

ÉCOLE DES SPORTS

- *APPROUVE l'organisation, par l'Ecole des Sports, de 4 camps avec hébergement*
- *FIXE, de la manière suivante, les tarifs de ces camps :*
 - *ANDOUILLE (près de Laval)*
du 4 au 8 juillet 2011 (5 jours) et du 11 au 15 juillet 2010 (5 jours)
Activité : poney
Participation des parents : 155 €
 - *SAINT-PÈRE SULLY SUR LOIRE (à 35 Km d'Orléans)*
du 5 au 8 juillet 2011 (4 jours)
Multi-activités
Participation des parents : 85 €
Du 11 au 15 juillet 2011 (5 jours)
Multi-activités
Participation des parents : 100 €
- *APPROUVE l'organisation, par l'Ecole des Sports, d'un séjour externé du 4 au 15 juillet 2011 à PORT BARCARÈS (près de Perpignan) pour des enfants de 9 à 16 ans*
- *FIXE, de la manière suivante, les tarifs de ce séjour :*

<i>Garchois 1^{er} enfant :</i>	<i>600,00 €</i>
<i>Garchois 2^{ème} enfant :</i>	<i>560,00 €</i>
<i>Non Garchois :</i>	<i>720,00 €</i>
- *AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents organismes concernés, relatives à l'ensemble des prestations qui ont été décrites précédemment ainsi que tout document ayant trait aux activités proposées.*

2011/11 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN POLE STRATEGIQUE EDUCATION AUX MEDIAS ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'INSPECTION ACADEMIQUE DES HAUTS-DE-SEINE

Mme BOINET rapporte, qu'au regard des priorités nationales dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'Inspection académique des Hauts-de-Seine a proposé à la Ville de mettre en oeuvre un projet destiné à développer les usages pédagogiques du numérique dans les écoles.

Ce projet fait l'objet d'une contractualisation entre le Maire et l'Inspecteur d'académie.

La convention à intervenir entre la ville de Garches et l'Education Nationale prendrait effet à compter de sa signature, pour la durée de la présente année scolaire, ainsi que pour l'année 2011/2012, si le partenariat est reconduit.

Le projet proposé aux groupes scolaires de Garches (écoles Gaston Ramon, Pasteur A et Pasteur B) s'articule autour de 3 grands types de médias : presse, radio, télévision à l'ère numérique.

L'Inspection d'académie des Hauts-de-Seine s'engage à assurer le guidage et l'expertise pédagogique du pôle stratégique de Garches, notamment en matière d'ingénierie technique et pédagogique du dispositif et de coordination de l'action des animateurs TICE et la finalisation des restitutions prévues.

Il s'agit, pour l'Inspection académique des Hauts-de-Seine, de prendre en charge : l'accompagnement du dispositif en collaboration avec les élus chargés de l'enseignement et les services concernés, la fourniture d'un Tableau Numérique Interactif (TNI) pour l'école Pasteur B, la mise à disposition d'une mallette numérique (comprenant un ordinateur portable, une caméra et un appareil photo) pour les reportages et d'une valise balado-diffusion (ordinateur portable, baladeurs) permettant la réalisation d'émissions radios ou vidéos diffusées grâce à la technique du podcasting, des abonnements à des ressources numériques en ligne la formation et l'accompagnement des enseignants ainsi que le suivi du projet et sa concrétisation.

Ceci implique, en conséquence, pour la Ville de Garches, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire stable, de maintenir son intervention actuelle en matière de maintenance des équipements informatiques existants et d'accès au réseau et sa sécurisation.

LE MAIRE pense que c'est une bonne initiative de la part de l'Education Nationale et si, de façon occasionnelle, cela devait entraîner un surcoût, la ville y serait favorable dans l'intérêt d'une évolution de la pédagogie et des moyens mis à disposition des enseignants.

Mme GUYOT

"C'est vrai qu'aujourd'hui l'outil numérique trouve sa place dans l'école à tous les niveaux et devient un outil pédagogique à part entière. Ce projet qui concerne les élèves de l'école Pasteur principalement et Ramon aussi, qui pourront réaliser des projets passionnants, a été validé par les enseignants volontaires, donc la démarche est satisfaisante.

Néanmoins, nous ne pouvons pas nous empêcher de faire une remarque. C'est vrai qu'aujourd'hui on constate, dans l'Education Nationale, des suppressions de postes toujours plus nombreuses et qui mettent en péril le système éducatif et nous craignons que ce type de projet, s'il est intéressant, ne détourne l'attention des conséquences désastreuses de ces suppressions de postes.

Parallèlement à la mise en place de ces projets, par exemple dans l'académie de Versailles, l'enseignement primaire devra rendre 120 postes l'année prochaine alors que le nombre d'élèves augmente et que le taux d'encadrement en primaire est un des plus bas d'Europe. Donc c'est avec un peu d'amertume, que nous voyons, à côté de la mise en place de ces projets, cette politique aussi dangereuse pour notre système éducatif. Ces projets là sont très flatteurs mais parallèlement, il faudrait aussi ne pas négliger les projets qui sont destinés aux élèves en difficulté. Cela me rappelle ce qui s'est passé avec le plan d'aide à la lecture qui a été supprimé par le conseil général. Ce ne sont pas les mêmes responsables, mais il a été supprimé pour mettre en place des outils informatiques dans les collèges. Quelquefois, les priorités ne sont pas celles que nous souhaitons.

En dehors de ces remarques, nous voterons pour la signature de cette convention parce que sur les projets en eux-mêmes, c'est intéressant, et nous prenons date dans 6 mois, un an, pour avoir un premier bilan de cette expérience."

LE MAIRE trouve l'intervention de Mme GUYOT très politique et il le regrette, car il estime que la ville a assez de dossiers à gérer au niveau local sans y ajouter un aspect national ou départemental.

LE MAIRE souhaite, qu'au sein du Conseil Municipal, dans les mois qui viennent, chaque élu ne déborde pas dans ses interventions sur la politique nationale. Il espère pouvoir épargner cette enceinte pour lui garder son efficacité. Il pense que chacun souhaite répondre à l'attente des concitoyens et a été élu pour gérer une commune et non pour se prononcer sur l'Education Nationale et sur les choix pris par le ministre, même si après chacun peut aussi avoir ses propres idées qui restent tout à fait défendables.

Il espère donc que les élus sauront ne pas trop politiser les débats des séances du Conseil Municipal.

Mme FOURLON

"Ce n'est pas seulement du national parce que cette politique a des répercussions sur le local et ce type de projets ne règle pas les problèmes de fond. Ils sont proposés car peu coûteux et ne prennent pas forcément en compte les demandes réelles. Les enseignants acceptent ce projet parce que c'est toujours cela de pris et ils savent que ce n'est pas parce qu'ils vont refuser, qu'ils auront autre chose, des postes en plus par exemple. Donc, tout ce qu'ils peuvent prendre, ils le prennent. Pour faire du local, il faudrait pouvoir dire : "donnez nous cet argent là et nous ferons ce qui est nécessaire pour aider nos élèves", mais ce n'est pas possible. Il s'agit donc de " local", pas de " national". Et ce n'est pas de la politique politicienne !"

LE MAIRE signale que les répercussions ne s'appliquent pas sur le plan local puisque les effectifs ne baissent pas par rapport au nombre d'élèves. Ce volet dépend de la politique nationale et nullement de la politique locale. Que les enseignants des écoles de Garches préfèrent utiliser l'argent des prix pour la bibliothèque, c'est une démarche qui peut être comprise. Mais il rappelle que la ville n'a pas eu à souffrir de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- *APPROUVE les objectifs fixés par la convention à intervenir entre la ville de Garches et l'Education Nationale relative à la mise en œuvre d'un pôle stratégique éducation aux médias,*
- *AUTORISE le Maire à signer ladite convention*

2011/12 OPERATION P@SS 92

Mme BOINET rappelle que, comme chaque année, afin d'inciter les collégiens à participer davantage aux activités extrascolaires et encourager la pratique d'activités sportives et culturelles, le département des Hauts-de-Seine a mis en place une opération qui consiste en l'attribution d'une aide financière de 70 € aux familles, dénommée « P@ss92 ».

Au même titre que de nombreuses associations sportives et culturelles de Garches, les services municipaux sont associés à ce dispositif. Il s'agit de : la Médiathèque (location CD, DVD), le Conservatoire municipal, le Centre culturel « Sidney Bechet » (activité poterie), l' Ecole des Sports et la Piscine municipale.

M. MENEL, en tant que conseiller général, intervient et signale que cette opération a reçu un vote unanime de la part de ses collègues du conseil général, toutes tendances confondues.

Il précise que pour l'année scolaire 2005/2006, seuls les élèves de 5^e étaient concernés. En 2007/2008, étaient bénéficiaires les élèves de 5^e, 4^e et 3^e et à la rentrée 2008/2009, les élèves de 6^e. Le nombre de collégiens éligibles est donc passé de 18 000 à la rentrée 2005/2006 à 72 000 en 2008/2009.

Globalement, le taux d'inscription est passé de 45 % en 2005/2006 à 60 % à la rentrée 2008/2009. Le taux d'utilisation est de l'ordre de 60 %, soit une dépense moyenne de 63 € par p@ss utilisé.

Le budget prévisionnel 2010/2011 est de l'ordre de 5 040 000 €. Il précise à M. DELOURME que la procédure est entièrement dématérialisée ce qui est nouveau dans le département qui est pionnier dans ce domaine sur le plan national.

LE MAIRE fait remarquer que cette délibération du conseil général a un impact sur le plan local puisque ce sont des centaines d'élèves garchois qui vont bénéficier du p@ss 92.

Mme FOURLON

"J'ai bien noté la remarque de l'unanimité du conseil général, ce n'est pas pour autant que je ne vais pas vous faire les remarques suivantes. Garches fait partie des sites pilotes, et nous avons bien compris qu'il s'agissait dans ce rapport d'associer aux dispositifs p@ss92 du conseil général, les services municipaux de la ville par le biais de signatures de conventions.

Bien sûr, nous partageons le but de cette opération 92, c'est-à-dire l'idée d'inciter les collégiens à participer davantage aux activités extra-scolaires et d'encourager la pratique d'activités sportives et culturelles. Qui peut être contre cette idée ? Personne !

Par contre, ce que nous comprenons moins, c'est que cette aide de 70 € /an /collégien soit dispensée à tous les collégiens et quels que soient les revenus des parents. Pour nous l'égalité réelle, c'est de donner plus à ceux qui ont moins. C'est vers cela que notre philosophie nous fait tendre. Et là, ce n'est pas le cas. Il nous semblerait plus juste d'aller dans ce sens et d'attribuer une somme plus conséquente à certains jeunes de milieux peu aisés. Cela permettrait par exemple d'ouvrir le conservatoire municipal, - qui n'est pas sous le régime du quotient familial (ce que nous demandons chaque année au moment du vote sur les tarifs) – à des collégiens, répondant à ces critères de ressource, pour qu'ils aient accès à l'apprentissage d'un instrument de musique. Cela ne changerait rien pour les jeunes de milieux aisés car ils pratiqueraient quand même des activités et cela pourrait ouvrir certaines activités plus onéreuses que le football à d'autres jeunes.

Nous ne voterons pas « contre » car nous ne souhaitons pas rejeter l'idée de ce dispositif, mais nous nous abstiendrons pour marquer notre souhait d'une amélioration de ce dispositif.

LE MAIRE constate que Mme FOURLON est fidèle à sa démarche. Il considère qu'il n'a pas à juger les choix du conseil général. Au niveau municipal, le département propose à la ville un p@ss pour tous les

enfants, principe sur lequel le conseil municipal doit se prononcer. Il ne se voit pas priver les enfants de Garches de cette opportunité simplement parce que le p@ss n'est pas basé sur le quotient familial.

S'adressant à Mme FOURLON, il rappelle que les enfants des écoles bénéficient de cours d'initiation à la musique assurés par des professeurs. Ils s'adressent aussi bien à des enfants dont les revenus des familles sont faibles qu'à ceux des familles dont les revenus sont élevés.

LE MAIRE pose la question à Mme FOURLON de savoir si l'intervenant doit consacrer plus de temps à l'enfant dont la famille a moins de revenus et moins de temps à celui dont la famille a davantage de revenus. Faudrait-il faire de la ségrégation ? Ce qui compte pour lui, c'est que les enfants garchois puissent profiter de ce p@ss92.

M. MENEL indique que la sélection sociale se fait naturellement. Les collégiens de Nanterre utilisent massivement le p@ss tout comme les collégiens de Bagneux, ce qui veut dire que les élèves de ces villes sont à priori socialement les moins aisés dans les Hauts-de-Seine et utilisent le p@ss plus largement que ceux de Meudon, Ville d'Avray.

Il pense que les collègues de Mme FOURLON qui étudient de façon précise ces statistiques le savent et reconnaissent que la démarche est plutôt bonne que de rentrer dans un système compliqué.

LE MAIRE demande à Mme FOURLON si elle a changé sa position.

Mme FOURLON regrette de ne pas avoir eu préalablement connaissance de ces chiffres. Ceci dit, le fond de l'idée reste la même. Concernant l'initiation à la musique, elle considère qu'on ne peut pas comparer le scolaire et l'extra-scolaire.

LE MAIRE rappelle que rien n'oblige la ville à faire appel à des animateurs de musique dans les écoles, pendant le temps scolaire. C'est la ville qui a décidé d'organiser et de financer cette activité.

Mme FOURLON souligne que cette activité pratique cesse à la fin du primaire. Tous les enfants qui ont été sensibilisés à la musique et qui ont aimé, n'ont plus les moyens de continuer à la pratiquer parce que la mairie n'intervient plus au niveau du collège.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, 3 abstentions s'étant manifestées,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le département des Hauts-de-Seine afin que les services municipaux suivants :

- Médiathèque (location CD, DVD),
- Conservatoire municipal,
- Centre culturel « Sidney Bechet » (activité poterie),
- Ecole des Sports,
- Piscine municipale

puissent participer à l'opération P@ss92, pour l'année scolaire 2011 - 2012 et pour les années suivantes.

<p>2011/13 SIGNATURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA CRECHE « LA ROSE DES VENTS »</p>
--

Mme MARTIN, Maire Adjoint, délégué à la Petite Enfance, rappelle que la crèche « La Rose des Vents » sise 60 ter rue du 19 janvier, a ouvert ses portes le 30 août dernier et que cet établissement remplace la crèche Henri Garreau. Il accueille, à ce jour 50 enfants en crèche ainsi que les 15 enfants actuellement au jardin d'enfants.

Le Président du Conseil Général a donné un avis favorable à l'ouverture de cet établissement et la Caisse d'Allocations Familiales propose à la ville la signature d'une convention d'objectifs et de financement, pour la période du 30 août 2010 au 31 décembre 2012.

Cette convention définit les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service, prestation financière versée par la C.A.F pour le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant.

Mme GUYOT fait une remarque sur un problème déjà évoqué en commission à propos du transport. Elle rappelle que Mme Martin a indiqué que les familles qui n'avaient pas de voiture seraient inscrites dans le centre ville. Elle pense qu'il faut veiller à ce que ce ne soit pas une ségrégation par la voiture et maintenir toujours un brassage social dans la population d'enfants accueillis.

Mme MARTIN précise qu'avant l'attribution d'une place en crèche, les parents reçoivent un questionnaire extrêmement détaillé et assure qu'elle prend en compte tous les paramètres lors de l'attribution d'une place et qu'elle reste extrêmement attentive à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- *APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement de la crèche la "Rose des Vents", jointe à la présente délibération.*
- *AUTORISE le Maire à signer cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.*

2011/14 MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE – DEMANDE DE SUBVENTION

Mme MARTIN rapporte que le soutien à la parentalité, qui est un des axes d'action du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville, apparaît comme une préoccupation majeure d'un grand nombre de familles.

Le CIDFF 92 (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) anime, depuis des années, dans sa permanence de Boulogne Billancourt, une action de soutien à la fonction parentale, par le biais d'entretiens individuels, et de groupes de paroles, permettant le partage d'expériences, dans un cadre convivial, et en présence d'un professionnel.

Afin d'être au plus près de la population garchoise, le CIDFF 92, qui est reconnu comme exerçant une mission d'intérêt général par l'état, reçoit, à ce titre, des financements importants de la part de la Caisse d'Allocations Familiales et propose de mettre en place, une permanence hebdomadaire sur la commune à partir du 1^{er} avril prochain.

Lors d'entretiens individuels conduits par une psychologue du CIDFF 92, les parents et futurs parents pourront ainsi faire part des difficultés rencontrées, notamment lors de périodes familiales complexes, et trouver des repères pour les aider dans leur rôle d'éducateurs.

La dernière permanence de chaque mois sera consacrée à un « café des parents » permettant, toujours, en présence de la psychologue, d'échanger entre parents sur leurs expériences et leurs difficultés, autour de thèmes prédéfinis, tels que la première séparation d'avec son enfant, les conduites à risque chez l'adolescent, la famille monoparentale etc.

Ces permanences seront proposées aux garchois à titre gratuit.

Compte tenu du financement apporté par la CAF à cette action, la participation de la ville, pour une année complète s'élèvera à **1 612 €**, soit pour les 9 mois de fonctionnement de 2011 : **1 200 €**.

Mme MARTIN ajoute et M. OLIVIERO interviendra sur ce point, que parallèlement le CIDFF 92 va mettre en place, en mairie, également au 1^{er} avril, une consultation de conseil conjugal et familial, qui sera prise en charge, financièrement par le Centre Communal d'Action Sociale. Cette permanence a pour objectif, d'aborder, dans le cadre d'entretiens individuels, les difficultés rencontrées tant au plan personnel

(problèmes de dépendances, de toxicomanies, difficultés psychologiques...), que dans la vie de couple (difficultés affectives, sexuelles, violences faites aux femmes...).

Ces deux permanences viennent compléter le service de médiation familiale animé, sur Saint-Cloud, par l'UDAF92 et qui a pour objectif de résoudre les conflits conjugaux ou familiaux par la restauration du dialogue.

M. OLIVIERO souligne qu'il est important, et le Maire en faisait la remarque tout à l'heure, d'agir en amont dans beaucoup de cas et de situations. Il pense que ce type de médiation permet de préconiser un petit peu ce travail et de pouvoir garantir aux familles de les prendre en charge suffisamment tôt.

Il rappelle qu'au niveau du CCAS, 73 % des dossiers traités concernent des familles monoparentales et que 53 % des dossiers touchent plutôt des familles que des personnes isolées. Le problème familial est important et M. BOULANGER, Maire adjoint, délégué au Logement, le vit aussi au niveau du logement. Il est donc important de travailler en amont, les sommes engagées méritent largement l'approbation du Conseil pour obtenir un résultat positif.

LE MAIRE félicite les élus pour cette initiative. Il relève que dans les débats, le budget avait été qualifié d'un peu classique, il souligne qu'à travers cette délibération, ce budget tient compte de l'aspect social et que la municipalité, à travers des systèmes de liaison, tente d'apporter des réponses en amont.

Mme FOURLON

Notre groupe est tout à fait favorable à la mise en place de cette permanence de soutien à la parentalité. Nous sommes d'autant plus partants et satisfaits que cette aide à la parentalité était l'un des projets de notre programme municipal aux dernières élections de mars 2008. En effet, nous avons travaillé avec un groupe d'enseignants, de directeurs d'écoles, de psychologues, de bénévoles d'associations... pour élaborer un projet d'aide à la parentalité autour d'une « Maison des parents » et d'un « Café des parents ». Malheureusement nous n'avons pas été élus, mais nous nous réjouissons qu'un tel projet vienne maintenant. Nous félicitons le service des Affaires Sociales et le CDIFF 92 pour cette initiative parce qu'à Garches, il y a effectivement un certain nombre de familles que cette structure soulagera.

Il restera maintenant à faire une bonne communication auprès des écoles, des crèches, des associations caritatives - qui seront très soulagées d'avoir cette possibilité d'aide, parce qu'elles sont parfois démunies et ne savent pas toujours quelles solutions apporter.

Quant à la consultation du conseil conjugal et familial qui va se mettre en place, bien sûr, nous nous en réjouissons également. Il y a tellement de couples en souffrance psychologique, de situations personnelles dramatiques, que cela ne peut être qu'un plus. J'ai lu dans la convention qu'il s'agissait de 3 heures par semaine. Je souhaiterais que ce Café des parents qui, la dernière semaine du mois, se tiendra sur des thèmes bien précis, soit ouvert à des directeurs d'écoles, de crèches, des grands-parents... C'est bien d'inviter toutes les générations.

Nous sommes donc très satisfaits de cette structure nouvelle parce que c'est une réponse à des personnes qui sont en situation difficile et qui ne savent pas comment s'en sortir. Au passage, je voudrais, puisque ce projet est un des axes d'action du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, émettre le souhait que ce Conseil Local, bien qu'il ait été transféré à l'intercommunalité, continue de se réunir, et ce, plus souvent qu'une fois par an. En effet, nous avons, avec Mmes MARTIN, BOINET et la directrice du CCAS, commencé à échanger des réflexions intéressantes.

Mme MARTIN pense que l'intérêt de mettre en œuvre cette initiative à cette période va permettre de mieux diffuser l'information avant la prochaine rentrée. Dans un premier temps, cet outil va être proposé aux professionnels, comme l'a souligné Mme FOURLON, pour les directrices de crèches. Il appartiendra ensuite à tous ces professionnels et intervenants de faire partager l'information. Celle-ci se fera également à travers la distribution de tracts.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- *ADOPTÉ le principe de mise en place d'une permanence hebdomadaire animée par le CIDFF 92 BB, de soutien à la parentalité et accepte la participation de la ville au fonctionnement de cette permanence (participation qui, pour l'année 2011, s'élèvera à 1200 €).*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le CIDFF 92 BB, la convention de prestation correspondante,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance et du Conseil Général.*

**2011/15 FIXATION DES INDEMNITÉS MAXIMALES ALLOUÉES AUX MAIRE, MAIRES
ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2011**

LE MAIRE rappelle que la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative au droit d'exercice des mandats locaux fait obligation de déclarer le montant effectif des indemnités perçues par le Maire et les Maires Adjointes dans le cadre du contrôle des cumuls de mandats. En effet, un élu ne peut percevoir, au titre de ses différents mandats, un montant supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire.

Il est nécessaire, afin de permettre au Préfet d'effectuer ce contrôle, que le Conseil Municipal prenne une délibération fixant nominativement et annuellement le montant de ces indemnités pour l'année en cours.

LE MAIRE rappelle qu'il fait l'objet d'un écrêtement total de son indemnité, en application de l'article L. 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *DECIDE de fixer ainsi le montant annuel hors charges des indemnités pour 2011 :*

<i>Le Maire :</i>	<i>0,00 €</i>
<i>M. Ménel</i>	<i>12.669,00 €</i>
<i>Chacun des Adjointes :</i>	<i>12.970,00 €</i>
<i>Questeur :</i>	<i>3.070,00 €</i>
<i>Syndic :</i>	<i>3.070,00 €</i>

Ω

LE MAIRE informe qu'il a demandé à M. MENEL, de faire le point sur l'eau mais il serait, pense-t-il, plus opportun d'attendre la rentrée.

M. MENEL précise que le rapport d'activités 2010 sur l'eau sera présenté au comité syndical de la SEVESC en juin ou juillet et sera remis aux communes en septembre ou octobre. Il dit, préférer avoir un dossier complet sur le prix de l'eau pour faire une présentation.

LE MAIRE propose, en conséquence, d'attendre le mois de septembre et souhaite que les éléments soient communiqués aux élus afin d'en débattre librement.

**COMMUNICATION DE M. LUCIANI
SUR LES JOBS D'ÉTÉ ET SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI A GARCHES**

M. LUCIANI

Il informe qu'en partenariat avec le Pôle emploi, les espaces emploi des villes de Garches et Vaucresson organisent une journée "Jobs d'été", le 9 avril prochain au centre culturel de la Montgolfière à Vaucresson.

Cette journée consiste à mettre en relation des entreprises et des jeunes qui sont à la recherche de Jobs d'été. Des affiches ont été apposées sur les panneaux de la ville et des affichettes ont été déposées chez les commerçants. L'affiche est la même pour Garches et Vaucresson. Parallèlement, un courrier a été envoyé à un certain nombre de jeunes ainsi qu'aux entreprises garchoises. Des offres d'emploi sont aussi fournies par le Pôle Emploi de Rueil.

Il rappelle que le forum a déjà eu lieu l'année dernière et que 600 offres ont été proposées par le Pôle emploi. Dans le cadre de cette journée, 158 jeunes se sont présentés dont 35 garchois. Ces chiffres lui semblent assez éloquentes et c'est la raison pour laquelle, en association avec Vaucresson, il a été décidé de reconduire l'opération en 2011.

En ce qui concerne l'emploi, il indique que le taux de chômage pour 2010 à Garches était de 6,9 %. En 2011, pour les deux premiers mois, le taux est semblable. Il constate une forte augmentation du taux de chômage entre septembre 2008 et septembre 2009 de 26 %. L'évolution entre 2009 et 2010 est de l'ordre de 3 %.

La ville de Garches connaît un taux de chômage inférieur aux autres collectivités, à savoir 7,5 % pour le département, 8,2 %, pour l'Ile-de-France et 9,4 % en France métropolitaine.

Il ajoute que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en 2010 était de l'ordre de 610 pour une population active estimée à 8 900 à Garches et une population totale d'environ 18 500 habitants.

LE MAIRE remercie M. LUCIANI pour cette communication qui montre que même si Garches est relativement épargnée, 600 administrés sont en recherche d'emploi et il est nécessaire de les aider et notamment, les jeunes.

Au niveau de l'intercommunalité, le Maire signale qu'il sera mis en place une mission locale en direction des jeunes sans passer par le GIP. Il dit avoir rencontré la directrice de Pôle emploi qui a confirmé cette nouvelle organisation.

M. DELOURME demande quel est le nombre de chômeurs de longue durée et celui des chômeurs non inscrits.

M. LUCIANI indique qu'il dispose de ce chiffre et qu'il lui communiquera. En ce qui concerne les non inscrits, il signale qu'il n'a pas d'élément à ce sujet.

M. DELOURME rappelle que l'Association "Garches est à vous" s'est chargée du soutien aux chômeurs de longue durée et ce, pendant plusieurs années. A l'époque, il estimait qu'il y avait un tiers de chômeurs de longue durée sur 600 inscrits, comme aujourd'hui. Sur les 600, 200 chômeurs de longue durée ne trouvaient pas d'emplois. 200 autres n'étaient plus inscrits et ne trouvaient plus d'emplois aussi. Ce sont eux qui représentent les problèmes les plus graves à régler, selon lui. Il serait intéressant de connaître l'évolution sur ces catégories de chômeurs.

LE MAIRE signale que la communauté d'agglomération avec le soutien de Pôle emploi organise, dimanche 3 avril, dans le domaine de Saint-Cloud, une opération Emploi/Développement Durable. Il rappelle que l'emploi est géré par l'intercommunalité alors que le développement durable est traité au niveau de chaque commune. Les maires adjoints respectifs se sont rencontrés et l'idée était, à travers le Pôle emploi, de rechercher 9 demandeurs d'emploi, depuis un certain temps, et de les inciter à monter une opération. C'est ainsi que l'organisation a été entièrement conçue et réalisée par des personnes à la recherche d'un emploi.

Mme BECART qui suit ce dossier, est intervenue au niveau de la communication. Pour la partie développement durable, qui a été axée sur les déplacements, les trois maires adjoints ont eu également à se prononcer sur cette opération. Cette initiative permet de mettre à profit le savoir faire de ces personnes et de les aider à retrouver un emploi. Six d'entre elles ont eu une proposition d'emploi en C.D.I. Ce challenge a permis à ces personnes de retrouver une certaine motivation et confiance. Elles ont effectué des démarches pour trouver des sponsors et mettre en place des actions liées aux modes de transport (vélos, voitures électriques).

Cette opération, répète-t-il, a permis ainsi d'aider ces personnes à retrouver un emploi.

Mme BODIN informe les élus qu'ils recevront une invitation pour se rendre dans le parc de Saint-Cloud. Le programme est disponible à l'accueil de la mairie et les 3 villes se sont réunies pour présenter un stand sur le développement durable. Elle compte sur la participation de chacun. Des affiches ont été apposées sur les panneaux de la ville et l'information sera également diffusée dans les écoles puisque le but est de sensibiliser essentiellement les familles.

Ω

LE MAIRE rappelle que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra le lundi 23 mai 2011 et sera précédée des commissions préparatoires les 9, 10 et 11 mai 2011.

Il ajoute que le conseil municipal sera amené à se réunir à huis clos, le mercredi 27 avril 2011 à 20 heures 30 pour la présentation des 18 projets d'aménagement de l'Ilot de l'église.

Il rappelle que les élus auront à juger les projets sur la base de 3 critères : l'intégration environnementale, les normes en matière de développement durable, les équipements publics apportés ainsi que la soultte revenant à la ville une fois les équipements livrés. Il précise que cette réunion ne portera que sur la présentation des projets.

Comme il l'a promis, il annonce qu'il organisera le jeudi 28 avril 2011 à 8 heures en mairie, une réunion à laquelle seront conviées les associations avec lesquelles la ville travaille afin de leur présenter les projets. Dans le courant du mois de mai, se tiendra en mairie une exposition qui sera ouverte aux garchois. A l'origine, il était prévu de présenter seulement les 3 projets sélectionnés, mais les associations ont souhaité que tous les projets soient présentés et il dit avoir accepté cette proposition.

Dans le cadre de cette exposition, un panneau expliquera les enjeux, les critères de choix et il sera demandé aux garchois de choisir en retenant 3 projets classés de 1 à 3. Cette consultation permettra d'éclairer le conseil municipal dans sa décision, lors de sa séance du 4 juillet prochain.

Il précise que les projets présentés sont aveugles. D'après Mme BODIN et le Directeur des Services Techniques, tous les projets vont nécessiter des adaptations, mais ils sont tous acceptables. Lorsque l'un des projets sera retenu, il conviendra de valider les adaptations mineures.

Il répète qu'une première réunion est fixée le 27 avril avec les élus, une deuxième réunion, le 28 avril avec les associations et de mi-mai à mi-juin, la consultation de la population à travers l'exposition. Une fois le candidat choisi, celui-ci se rapprochera des services de la Ville en vue du dépôt du Permis de Construire en fin d'année.

Mme FOURLON

Ces 18 projets sont donc recevables et correspondent au cahier des charges. Cela veut donc dire que il y aura 18 projets sur lesquels la population va se prononcer. Combien de temps durera cette consultation mi-mai, trois semaines ?

Mme BODIN précise qu'il y a 15 interlocuteurs pour 18 projets. La Ville avait, en effet, donné la possibilité de présenter plusieurs projets, donc trois candidats ont proposé deux projets. Actuellement, les services procèdent à l'analyse à la fois financière et technique des projets. La plupart d'entres eux nécessitent des adaptations mais qui seront peut-être demandées aux candidats à l'issue de la consultation des garchois qui fera ressortir 3 ou 4 projets. Cela évitera de faire travailler les candidats qui ne seront pas retenus.

LE MAIRE ajoute que les garchois vont pré-sélectionner trois projets et le conseil municipal aura à choisir une fois que les candidats auront apporté les adaptations nécessaires.

Mme FOURLON demande comment le conseil municipal décidera, si à l'issue de la consultation, les 3 ou 4 projets obtiennent sensiblement le même nombre de votes. Elle souhaite savoir si **LE MAIRE** a une idée du nombre de personnes qui participeront à la consultation.

LE MAIRE répond par la négative et espère qu'il y aura plus de participants que pour le Plan d'Occupation des Sols (POS). Il aimerait voir 300 ou 400 personnes se déplacer mais en réalité, il pense qu'il s'agira plutôt de 60 ou 80 personnes qui sont toujours les mêmes. Si par hasard, les projets obtenaient le même nombre de voix, il appartiendra au conseil municipal de prendre ses responsabilités et de voter pour un projet. Par contre, si 3 projets émergent de la consultation, le conseil municipal arrêtera l'un des trois. Ce sera le résultat de la concertation, de la démocratie.

Mme FOURLON demande ce qui se passera si des garchois choisissent un projet qui rapporte beaucoup d'argent mais qui ne s'intègre pas à l'environnement.

LE MAIRE indique qu'il sera demandé aux garchois de choisir un projet sur la base de 3 critères : le style architectural, la dimension du développement durable et les équipements livrés accompagnés d'une soulte revenant à la ville.

Certains décideront en effet de privilégier un projet par rapport à la soulte, d'autres préféreront mettre l'accent sur le style.

Il espère, qu'à l'issue de la consultation, il ressortira un projet qui plaise aux habitants, qui s'intégrera bien, qui respectera les valeurs du développement durable et qui permettra de financer des investissements.

Il tenait à faire part aux élus des dates de ces différentes réunions et trouve naturel que le conseil municipal en réunion privée soit le premier informé.

Mme FOURLON demande si parmi ces 3 critères, il existe une hiérarchisation.

LE MAIRE demande aux garchois de réfléchir en fonction de ces 3 critères. Dans un premier temps, il dit avoir envisagé que la ville pré-sélectionne 3 projets. Mais les associations ont demandé à ce que tous les projets soient présentés aux garchois et il a souhaité y répondre favorablement afin de respecter un vrai partenariat avec les associations.

Ω

LE MAIRE informe que dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics, la liste des marchés passés par la ville en 2010 sera consultable, à compter du 31 mars 2011, sur le site de la ville www.ville-garches.fr, dans la rubrique "Administration municipale", "marchés publics", "liste des marchés 2010".

⌘⌘

DROIT DE PRÉEMPTION

Le Maire précise qu'il n'a pas exercé son droit de préemption durant le mois de février 2011.

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle du Conseil Municipal :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION	VISA PRÉFECTURE DU:
2011-011	03/01/2011	ANNULEE	17/02/2011
2011-012	30/01/2011	Décision portant signature d'un avenant n° 5 aux polices « Dommages aux biens » et « Flotte automobile » Compagnie S.M.A.C.L. N° SMA 54134 R	17/02/2011
2011-013	10/01/2011	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches	17/02/2011
2011-015	03/02/2011	Décision accordant la protection fonctionnelle de la ville à l'un des agents dans le cadre d'une procédure pénale. AFFICHAGE LE : 24 février 2011	23/02/2011
2011-014	03/02/2011	Décision portant signature de contrat pour les interventions d'une conteuse à la crèche Petit Prince	01/03/2011
2011-016	23/02/2011	Décision portant signature d'un contrat d'assistance du logiciel « AVENIO » AFFICHAGE LE : 1 ^{er} mars 2011	01/03/2011

2011-017	04/03/2011	Décision portant signature d'un contrat pour les interventions d'une conteuse à la crèche Ramon à Garches	09/03/2011
		AFFICHAGE LE : 9 mars 2011	
2011-018	10/03/2011	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches	11/03/2011
		AFFICHAGE LE : 11 mars 2011	
2011-019	17/03/2011	Décision concernant le règlement des honoraires de mission d'un avis technique sur la solidité d'un escalier de secours au logement situe dans la crèche la rose des vents à Garches	21/03/2011
		AFFICHAGE LE : 21 mars 2011	
2011-020	22/03/2011	Décision concernant la signature d'une convention entre la ville, le conseil général des Hauts-de-Seine et le collège Henri Bergson sur la mise a disposition d'un local pour la vidéo protection	23/03/2011
		AFFICHAGE LE : 23 mars 2011	
2011-021	22/03/2011	Décision portant signature d'une convention relative à l'occupation par la ville d'une parcelle de terrain dépendant du domaine national de Saint-Cloud	25/03/2011
		AFFICHAGE LE : 25 mars 2011	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Jacques GAUTIER
Maire de Garches